



Rapport Financier Annuel

31 Décembre 2022

Median Technologies SA



PRESENTATION DU GROUPE

SOMMAIRE

A.	Presentation generale	- 3 -
B.	Histoire de la société en date	- 7 -
C.	Membres du conseil d'administration.....	- 8 -
D.	Historique des levées de fonds depuis son introduction en bourse	- 9 -
E.	Actionnariat au 31 Décembre 2022.....	- 10 -

A. PRESENTATION GENERALE

Median Technologies est une Société Anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Notre Société se situe sur la technopole de Sophia-Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons notre siège social. Ce site regroupe la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement pour nos deux activités iCRO et iBiopsy®. Notre Société possède également plusieurs filiales opérationnelles et commerciales :

- *Median Technologies Inc. aux Etats-Unis,*
- *Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. en Chine.*

La Société est cotée sur le marché Euronext GROWTH Paris depuis 2011. (Code mnémorique : ALMDT - ISIN : FR0011049824). Median est labellisée « Entreprise innovante » par BPI Financement.

Transformer les images en informations décisionnelles pour proposer de meilleurs soins aux patients

Median Technologies contribue à vaincre le cancer et les maladies fibrotiques en générant des informations cliniques décisionnelles à partir des images médicales des patients.

Nous sommes une société innovante dans le domaine des technologies de la santé et sommes spécialistes de l'image médicale.

Nous déployons nos technologies propriétaires d'intelligence artificielle, de *computer vision* et de traitement du signal, pour développer des logiciels dispositifs médicaux permettant de révolutionner l'analyse des images médicales en routine radiologique d'une part, et, pour exploiter de façon optimale les images dans les essais cliniques et les plans de développement de médicaments des acteurs de l'industrie pharmaceutique d'autre part.

Grâce à nos technologies, nous transformons les images médicales en informations décisionnelles pour mieux diagnostiquer, traiter et suivre les patients.

Nous sommes spécialisés dans le traitement des images en oncologie, une aire thérapeutique où

l'imagerie est clé puisqu'elle intervient dans toutes les étapes de la prise en charge des patients et dans tous les cancers à tumeurs solides.

Nous avons également développé une expertise dans l'imagerie des maladies fibrotiques, notamment la stéatose hépatique (NASH).

Nous nous positionnons sur deux segments d'activité, à savoir le développement des médicaments et les soins aux patients, sur lesquels nous apportons trois niveaux de valeur ajoutée :

1- Davantage de valeurs dans les essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques : en déployant nos technologies propriétaires d'analyse et de gestion des images médicales, nous extrayons des données sur l'efficacité des candidats médicaments en oncologie et rationalisons la gestion des images dans les essais cliniques grâce à un processus qualité intégré ;

2- Davantage de données décisionnelles basées sur l'Intelligence Artificielle pour de nouveaux médicaments en oncologie : nous travaillons en partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques pour identifier des patients à un stade précoce afin de les inclure dans les essais cliniques, pour découvrir des biomarqueurs d'imagerie prédictifs et pour développer des tests compagnons, tout cela grâce aux technologies de l'IA ;

3- Des diagnostics plus précoces et plus précis grâce à l'Intelligence Artificielle : nous développons des solutions non invasives de diagnostic précoce pour une utilisation en routine clinique, notamment dans le cadre de programmes de dépistage.

Aujourd'hui, nous sommes présents aux Etats-Unis, à ce jour le plus grand marché dans le domaine des essais cliniques et celui de la santé, en Europe et également en Chine, une région en pleine croissance sur le marché du développement clinique et de la santé.

Deux divisions pour adresser deux versants de l'innovation en santé : l'innovation thérapeutique et l'innovation dans le domaine des dispositifs médicaux

Notre société est structurée en deux divisions : **iBiopsy®** dont la vocation est de lancer sur le marché des logiciels dispositifs médicaux permettant de diagnostiquer plus tôt et plus précisément les patients à partir des images, et **iCRO** pour l'utilisation optimale des images dans les plans de développement de nouveaux médicaments et les essais cliniques de l'industrie pharmaceutique en oncologie.

iBiopsy® Avec **iBiopsy®**, notre intention est de changer le paradigme dans le diagnostic par l'imagerie des cancers et des maladies fibrotiques. Nous développons des logiciels dispositifs médicaux mettant à profit les technologies de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning pour aider les professionnels de santé à diagnostiquer les patients plus tôt, plus précisément à partir des images médicales. **iBiopsy®** cible aujourd'hui prioritairement trois pathologies mortelles très impactantes en termes de santé publique : le cancer du poumon, le cancer primaire du foie, la stéatose hépatique non alcoolique (NASH).



Lung Cancer

Le **cancer du poumon** est la première cause de mortalité par cancer au niveau mondial et a causé 1,8 millions de décès en 2020. En 2030, il est estimé que le cancer du poumon sera la cause de 2,4 millions de décès à travers le monde. Le taux de survie à 5 ans est de 18% et la détection précoce de ce cancer de mauvais pronostic est vitale - Source : *Global Cancer Observatory* <https://gco.iarc.fr/>



Liver Cancer

Le **carcinome hépato-cellulaire (CHC)** représente 90% des cancers primaires du foie. C'est la 3ème cause de mortalité par cancer au niveau mondial. Les décès par cancer primaire du foie croient au niveau mondial et devraient atteindre 1,1 million en 2030. Le taux de survie à 5 ans du cancer du foie est de 10% - Source : <https://www.the-nash-education-program.com/what-is-nash/>



Liver Fibrosis

La **stéatose hépatique non-alcoolique (NASH)** est la manifestation hépatique d'un désordre métabolique conduisant à une inflammation chronique du foie et à une fibrose. Un patient développant une stéatose hépatique non-alcoolique est considéré comme étant à risque élevé de développer un cancer du foie. La NASH est aujourd'hui considérée comme une pandémie par l'OMS et touche une population estimée entre **1,5 et 6,5%** de la population mondiale. Diagnostiquée dans ses stades précoces, la NASH est une maladie réversible.

Notre programme de développement le plus avancé à ce jour concerne le logiciel dispositif médical iBiopsy® Lung Cancer Screening (LCS) CAdE/CADx¹ pour le dépistage du cancer du poumon.

En 2022, Median Technologies a communiqué les excellentes performances de sensibilité et de spécificité des algorithmes de détection et de caractérisation des nodules pulmonaires cancéreux. Cette innovation ouvre de nouvelles voies pour le diagnostic précoce du cancer du poumon ainsi que de nouvelles perspectives pour la mise en place de programmes de dépistage du cancer du poumon. Au final c'est surtout de nouveaux espoirs pour des millions de patients en regard du pronostic très défavorable du cancer du poumon diagnostiqué dans la majorité des cas à un stade avancé. La population concernée aux Etats Unis où le dépistage du cancer du poumon existe déjà depuis 2013 est de 14,5 millions de personnes. Elle est en parallèle estimée à 22 millions de personnes en Europe, sur la base des mêmes critères d'éligibilité qu'aux Etats-Unis.

Les programmes de développement concernant le cancer du foie, de la NAFLD/NASH et les découvertes fortuites de cancers du poumon ont également progressé en 2022.

iCRO **iCRO fournit des services de gestion et d'analyse des images médicales dans les essais cliniques en oncologie.** Nos clients sont les laboratoires pharmaceutiques ainsi que les sociétés de biotechnologie positionnées sur cette aire thérapeutique, aujourd'hui la plus importante en nombre d'essais cliniques conduits dans le monde et en investissements R&D de l'industrie biopharmaceutique. iCRO est une activité commerciale, qui génère l'intégralité du chiffre d'affaires de la Société. L'activité iCRO se structure autour de services pour la gestion du *workflow* des images des essais cliniques, et de l'utilisation de la plateforme propriétaire d'imagerie iSee®, pour la lecture et l'analyse de ces images.

Median Technologies fournit ses services d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie au niveau mondial, par l'intermédiaire de son siège social en France pour le marché européen, de sa filiale à Boston pour le marché américain, et de sa filiale à Shanghai pour le marché local chinois. La société a déjà contracté avec 80+ acteurs de l'industrie pharmaceutique qui sont des laboratoires pharmaceutiques mondiaux ou des sociétés de biotechnologie. Nous travaillons également en partenariat avec des CRO d'envergure, et nos solutions et services d'imagerie complètent leur expertise traditionnelle en matière de gestion des essais cliniques. Nous fournissons des services d'imagerie pour les essais en oncologie de la phase I à la phase III. Au 31 décembre 2022, Median avait participé à 220 essais cliniques, avec une part importante d'études de phase III (79) (les études menant aux autorisations de mise sur le marché des nouvelles molécules médicamenteuses).

Notre offre de services d'imagerie est construite autour de notre plateforme d'imagerie propriétaire iSee®. iSee® fournit une lecture experte des images de nos clients, en automatisant et en standardisant la détection des tumeurs cancéreuses solides, leur sélection et leur mesure et permet de suivre dans le temps la réponse du patient au traitement, qui est l'indicateur de l'efficacité des nouvelles molécules.

¹ Un dispositif CAdE radiologique est « destiné à identifier, marquer, mettre en évidence ou attirer l'attention sur des zones d'intérêt d'une image qui peuvent révéler des anomalies lors de l'interprétation par le clinicien ». Un dispositif CADx est « destiné à fournir des informations au-delà de l'identification d'anomalies, telles qu'une évaluation de la maladie » (Traduction source FDA).

iSee® mesure des biomarqueurs standards et avancés en utilisant divers critères d'imagerie, de RECIST 1.1 jusqu'à des critères plus spécifiques comme le volume lésionnel, mRECIST ou iRECIST. iSee® permet d'analyser les images pour le suivi de tout type de cancer à tumeurs solides.

Depuis mai 2022, Median a complété son offre de services iCRO par un ensemble de services intégrant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les plans de développement de médicaments en oncologie. Cette nouvelle offre, nommée Imaging Lab, accompagne les mutations de l'industrie pharmaceutique, et concerne notamment le développement de thérapies ciblant des patients atteints de cancers en stade précoce, un changement de paradigme en cours dans cette industrie. Imaging Lab apporte de nouvelles réponses sur plusieurs axes clés pour le succès des essais cliniques et rend possible, grâce à l'IA, l'inclusion dans les essais de patients diagnostiqués à des stades précoces des maladies et la découverte de biomarqueurs prédictifs de la réponse aux candidats médicaments. Le but est d'optimiser le plan de développement clinique des nouvelles molécules, en facilitant notamment les décisions de Go/No-Go afin d'augmenter le taux de succès des essais cliniques. Ce taux est particulièrement faible en oncologie, générant un coût moyen de développement de 2,8 milliards de dollars pour la mise sur le marché d'une nouvelle molécule, contre en moyenne 1 milliard de dollars par nouvelle molécule mise sur le marché pour les autres aires thérapeutiques².

Des partenariats cliniques et technologiques impactants

Depuis la création de la société, nous avons construit des partenariats de confiance avec des centres médicaux de premier ordre dans le monde et des collaborations stratégiques avec des industries technologiques leaders dans leur domaine au niveau mondial.

Derrière notre technologie, nos équipes

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par quatre valeurs d'entreprise qui nous sont essentielles : donner du sens à l'innovation en santé, placer les patients au cœur de notre raison d'être, aider nos clients à atteindre leurs objectifs, et promouvoir la qualité comme un élément impondérable dans notre savoir-faire et dans notre savoir-être. Ces valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous faisons, la manière dont nous le faisons, et ce à quoi nous aspirons.

Nous nous efforçons d'appliquer ces valeurs dans nos relations entre collaborateurs dans l'entreprise, dans nos relations avec nos clients et nos partenaires ; ces valeurs sont également clé pour conduire l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons.

Nous changeons la façon dont les images médicales sont utilisées dans les essais cliniques et dans le soin des patients, nous extrayons des images médicales des biomarqueurs digitaux avancés, avec une haute qualité de manière non-invasive, afin qu'ils deviennent le standard pour le développement de nouvelles thérapies, pour le diagnostic des maladies et le traitement des patients. Dans notre travail au quotidien, il n'y a pas de plus grande satisfaction que de créer une différence qui permet d'aider à sauver ou à améliorer la vie de millions de patients.

² <https://www.biopharmadive.com/news/new-drug-cost-research-development-market-jama-study/573381/>

B. HISTOIRE DE LA SOCIETE EN DATE

2002 - La société est créée à Sophia Antipolis, France.

2007 - L'ensemble des développements réalisés par la société durant ses premières années est structuré dans un portefeuille d'applications cliniques appelé LMS « Lesion Management Solutions ». Les applications qui visent la routine radiologique, sont commercialisées en Europe, puis aux Etats-Unis après l'obtention d'autorisations de la FDA (510 K).

2011 - La société déploie un ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie (iCRO). Ces services sont basés sur le cœur technologique des applications LMS. La Société est introduite en bourse sur le marché Euronext Growth (anciennement Alternext) le 20 mai 2011.

2016 - Median initie le démarrage d'une activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénotypique, du Big Data et des technologies de l'intelligence artificielle (IA). Le projet est baptisé iBiopsy®.

2018 - Median lance sa filiale Chinoise à Shanghai.

2019 - Median réorganise ses activités autour de deux pôles:

iCRO pour les services d'imagerie dans les essais cliniques avec sa plateforme iSee® ;

iBiopsy®, nous développons des solutions non invasives de diagnostic précoce pour une utilisation en routine clinique

Median Technologies signe un accord de prêt portant sur un montant de 35 m€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du Plan Juncker, le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques, qui vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance.

2020 - Des premiers résultats encourageants de validation de la technologie iBiopsy® sont publiés concernant les plans de développement clinique NASH et cancer du foie. Un contrat cadre de collaboration de recherche est signé avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) et permet de lancer deux études cliniques sur le cancer du foie.

La société reçoit un premier versement de 15 m€ au titre du prêt accordé en 2019 par la BEI.

2021 - Median Technologies réalise une levée de fonds de 28 M€ pour accélérer le développement de iBiopsy® et financer sa croissance. La Société lance un nouveau plan de développement clinique concernant le dépistage du cancer du poumon. Ce plan de développement clinique devient le premier axe de positionnement pour iBiopsy®.

2022 – iCRO réalise 23,7 m€ de chiffre d'affaires, et lance sa nouvelle offre en Intelligence Artificielle pour les essais cliniques Imaging Lab.

iBiopsy® engage les discussions avec la FDA en préparation des études cliniques pivot à réaliser en 2023 pour obtenir l'homologation de son logiciel dispositif médical iBiopsy® LCS CADE/CADx aux Etats-Unis.

C. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration apporte une expertise clé dans les domaines cliniques, industriels, financiers et stratégiques. Il est présidé par Oran Muduroglu.

ORAN MUDUROGLU - Président



Oran Muduroglu est une personnalité reconnue des technologies de la santé. Au cours de sa carrière, il a élaboré avec succès des solutions améliorant la qualité et l'accès aux informations de santé. Oran a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la santé, en tant que CEO et membre du conseil d'administration de sociétés telles que Verily, Medicalis, Philips Medical Systems, Stentor. Il est diplômé en sciences de l'Ingénieur du King's College London.

FREDRIK BRAG - Directeur Général



Fredrik Brag a fondé la société en 2002 et a apporté une expertise dans le business development, l'organisation des levées de fonds et l'introduction en bourse des sociétés technologiques. Il a préalablement occupé les fonctions de vice-président de HealthCenter/Focus Imaging, dans lequel il s'est constitué une expérience importante dans le domaine de l'imagerie médicale et des technologies de l'information. Il est diplômé de la Stockholm School of Economics.

OERN STUGE - Administrateur



Oern Stuge est président de la société Orsco Lifesciences AG. Il a participé au développement de sociétés dont 7 ont été vendues ou introduites en bourse avec succès. Auparavant, il a travaillé pendant 12 ans pour Medtronic, Inc., en tant que membre du comité exécutif et du comité opérationnel. Il a mené avec succès le

repositionnement de l'activité Chirurgie Cardiaque de Medtronic au niveau mondial. Sous sa direction, Medtronic a fondé la division de Cardiopathie Structurale et a lancé et commercialisé la première valve cardiaque percutanée au monde. Il est diplômé de l'université de Médecine d'Oslo et possède un MBA de l'IMD Business School de Lausanne.

KAPIL DHINGRA - Administrateur



Kapil Dhingra est à la tête de KAPital Consulting, et est également membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés dans le domaine des sciences de la vie, notamment Advanced Accelerator Applications, Exosome Diagnostics Inc., Autolus, and Five Prime, Inc. Par le passé, il a siégé au conseil d'administration de sociétés telles que Biovex, Micromet, Algeta et YM Biosciences qui ont été par la suite acquises par de grands groupes pharmaceutiques. Il a également travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la recherche et du développement en oncologie, dont 9 ans chez Hoffman-La Roche où il a exercé plusieurs fonctions et a été en particulier Vice-Président, Directeur de la Stratégie et du Développement Clinique en Oncologie.

TIM HAINES - Administrateur



Tim Haines est associé gérant chez Abingworth et a plus de 30 ans d'expérience en management international dans de sociétés publiques et privées de l'industrie des sciences de la vie. Il est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés faisant partie du portefeuille d'Abingworth. Tim est titulaire d'un BSc de l'Université d'Exeter et d'un MBA de l'INSEAD.

D. HISTORIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS SON INTRODUCTION EN BOURSE

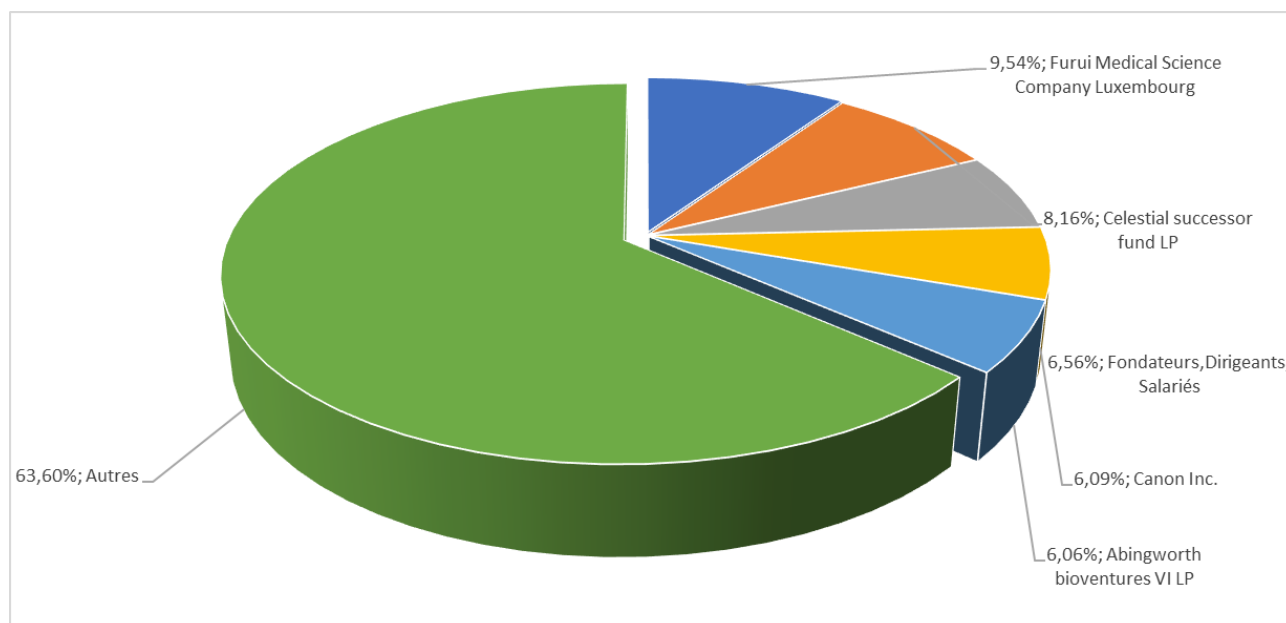
Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474 €	
2011	Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action). Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%). Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE. Emission d' 1 action de préférence de catégorie B .	1 468 336	73 417 €	12 012 675 €
2012	Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE.	84 500	4 225 €	821 200 €
2013	Six fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60€ par action.	132 132	6 607 €	1 400 599 €
2014	Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9€ par action, dont 0,05€ de nominal et 8,95€ de prime d'émission. Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332 €	20 018 562 €
2015	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000€, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 754 325	87 716 €	20 667 944 €
2016	Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13€ par action, dont 0,05€ de nominal et 12,95€ de prime d'émission. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 635 363	81 768 €	20 629 364 €
2017	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, d'actions gratuites, de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	324 123	16 206 €	1 313 964 €
2018	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice d'actions gratuites.	152 522	7 626 €	- €
2020	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options.	11 000	550 €	15 950 €
2021	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 28 132 277,50€, à 2.446.285 actions pour un prix de souscription de 11,50€ chacune, dont 11,45€ de prime d'émission en date du 29 mars 2021. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, de BSPCE, de Stock-Options, d'actions gratuites et de BSA.	3 355 024	167 751 €	34 827 677 €
2022	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options et d'actions gratuites.	308 000	15 400 €	76 725 €
	Capital social au 31 Décembre 2022	15 801 449	790 072 €	

E. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2022

Tableau Synthétique

Sociétés	%	Actions
<i>Furui Medical Science Company Luxembourg</i>	9,54%	1 507 692
<i>Celestial successor fund LP</i>	8,16%	1 288 958
<i>Fondateurs,Dirigeants, Salariés</i>	6,56%	1 037 173
<i>Canon Inc.</i>	6,09%	961 826
<i>Abingworth bioventures VI LP</i>	6,06%	956 819
<i>Autres</i>	63,60%	10 048 981
Total au 31 Décembre 2022	100,00%	15 801 449

Graphique



RAPPORT, DE GESTION, SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ET SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

SOMMAIRE

A.	RAPPORT DE GESTION	- 12 -
	NOTE 1 Activités de la société	- 13 -
	NOTE 2 Perspective	- 14 -
	NOTE 3 Présentation des comptes	- 14 -
	NOTE 4 Recherche et développement	- 15 -
	NOTE 5 Affectation du résultat	- 15 -
	NOTE 6 Autres informations.....	- 15 -
B.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 26 -
	NOTE 1 Modalités d'exercice de la direction générale	- 26 -
	NOTE 2 Informations concernant les mandataires sociaux	- 26 -
	NOTE 3 Conventions conclues par un dirigeant / actionnaire significatif de la société avec une filiale ...	- 27 -
	NOTE 4 Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital	- 27 -
	NOTE 5 Opérations sur titres des dirigeants	- 28 -
	NOTE 6 Restrictions imposées en matière de levée des options consenties ou de ventes des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	- 30 -
	ANNEXE 1 : DECOMPOSITION DES DELAIS DE PAIEMENTS	- 31 -
	ANNEXE 2 : IDENTITES DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL.....	- 31 -
	ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	- 32 -
	ANNEXE 4 : TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	- 33 -
C.	RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS.....	- 34 -
	NOTE 1 Mandat des administrateurs	- 34 -
	NOTE 2 Fixation de la rémunération au titre des fonctions d'administrateurs	- 34 -
	NOTE 3 Autorisation au conseil d'administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce	- 34 -

A. RAPPORT DE GESTION

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2022 était de douze (12) mois. Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Continuité d'exploitation :

Les états financiers de la Société et du Groupe au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction du Groupe. Le Groupe se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire du Groupe au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants. Le Groupe a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Le Groupe estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à décembre 2023 sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2022 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 21,5 m€ ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2023.

Le Groupe a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital ;
- Discussion avancée avec un actionnaire historique du Groupe en vue de souscrire un emprunt sous forme d'obligations convertibles d'un montant de 10 m€ dont les termes à la date de publication du Rapport financier 2022 sont en cours de négociation ;
- Possibilité, sous certaines conditions, d'exercer une seconde tranche de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 10 m€.

Depuis son origine, le Groupe a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, le Groupe envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

L'activité **iCRO** a généré 100 % du Chiffre d'affaires de la société sur l'exercice 2022.

L'année 2022 a de nouveau été une année record pour l'activité iCRO de Median qui fournit des solutions et des services d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie.

Au niveau mondial, le carnet de commandes au 31 décembre 2022 est de 60,8 m€ en augmentation de plus de 5 % par rapport au 31 décembre 2021 (58 m€).

L'activité **iBiopsy**[®] n'a pas généré de revenus sur l'exercice celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. En 2022, Median Technologies a poursuivi ses activités de Recherche et Développement pour sa plateforme iBiopsy[®] et a confirmé la pertinence de sa technologie en publiant une série de premiers résultats cliniques prometteurs.

Compte tenu de ces performances, La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 17,5 m€ au 31 décembre 2022. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2021 est intervenu sur le mois de septembre 2021, pour un montant de 1,5 m€.

Durant l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 14 953 k€ contre 14 120 k€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 5%.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie.

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 16 853 k€ contre 14 487 k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 35 586 k€ contre 27 564 k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (18 733) k€ contre (13 078) k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat financier s'élève à (795) k€ contre (680) k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à (236) k€ contre 210 k€ au titre de l'exercice précédent ;
- L'exercice se solde par un résultat net comptable de (18 181) k€ contre (11 994) k€ au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2022, la Société compte un effectif moyen de 147 salariés réparti en 69 femmes et 78 hommes.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 11 170 k€ contre 9 344 k€ au titre de l'exercice précédent. Le montant des charges sociales s'élève à 5 262 k€ euros contre 4 136 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 795 k€ qui comprend des intérêts relatifs à l'emprunt EIB, pour un montant de 994 k€. Les autres charges financières comprennent principalement des différences négatives de change.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche et un crédit impôt innovation d'un montant de 1 583 k€. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2022.

NOTE 2 PERSPECTIVE

a) iCRO

Au cours de l'année 2023, Median Technologies entend poursuivre la croissance de son activité iCRO pour la fourniture de services d'analyse et de gestion des images dans les essais cliniques en oncologie, notamment en devenant fournisseur privilégié de laboratoires pharmaceutiques mondiaux. Median entend également s'appuyer fortement sur sa nouvelle offre Imaging Lab pour signer des accords majeurs avec des laboratoires pharmaceutiques. Ces partenariats auront pour objectif l'introduction de l'imagerie basée sur l'Intelligence Artificielle dans les plans de développement de médicaments. L'enjeu pour les laboratoires pharmaceutiques est majeur, puisqu'il s'agit pour eux d'intégrer de nouveaux leviers technologiques permettant d'optimiser en temps et en coût les plans de développement des médicaments anticancéreux. L'adjonction de l'IA dans le traitement des images médicales permet d'impacter trois points majeurs qui sont actuellement des écueils dans le développement de nouveaux médicaments : l'inclusion dans les essais cliniques de patients asymptomatiques ayant des cancers à un stade précoce, le développement de biomarqueurs d'imagerie permettant de prédire la réponse aux traitements des patients, et le développement de tests compagnons.

b) iBiopsy

2023 est une année charnière pour le plan de développement clinique du logiciel dispositif médical iBiopsy® LCS CADe/CADx. Le démarrage des études pivots est prévu à la fin du premier semestre 2023, avec un dépôt du dossier pour l'obtention de la clearance 510(k) par la FDA intervenant à la fin de 2023. Median entend obtenir l'autorisation de mise sur le marché de son dispositif médical au cours du premier semestre 2024, après revue de la FDA. En parallèle, Median va conduire en 2023 les étapes réglementaires pour l'obtention du marquage CE fin 2024. Ce marquage ouvrira la voie à la commercialisation de iBiopsy® LCS CADe/CADx sur le territoire européen. En 2023, Median va également poursuivre le développement de ses logiciels dispositifs médicaux concernant la découverte fortuite de nodules pulmonaires (IPN), le diagnostic des lésions hépatiques cancéreuses (carcinome hépatocellulaire (CHC/HCC) et le diagnostic de la fibrose liée aux maladies du foie gras (NAFLD/NASH).

NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

a) Comptes Sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, vous devrez décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

b) Comptes aux normes IFRS

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

iSee® est notre plateforme d'imagerie propriétaire, utilisée dans le cadre de notre offre de service d'imagerie. Elle fournit une lecture experte des images de nos clients, en automatisant et en standardisant la détection des tumeurs cancéreuses solides, leur sélection et leur mesure et permet de suivre dans le temps la réponse du patient au traitement, l'indicateur de l'efficacité des nouvelles molécules. iSee® extrait des biomarqueurs standards et avancés en utilisant divers critères d'imagerie, de RECIST 1.1 jusqu'à des critères plus spécifiques comme le volume lésionnel, mRECIST ou iRECIST. iSee® permet d'analyser les images pour le suivi de l'intégralité des cancers à tumeurs solides.

iBiopsy® est une activité de R&D qui ambitionne le développement de nouveaux logiciels dispositifs médicaux pour le diagnostic précoce, non invasif de maladies qui peuvent s'avérer mortelles lorsqu'elles ne sont pas détectées suffisamment tôt. Notre plateforme iBiopsy® en cours de développement, intègre les technologies les plus avancées d'Intelligence Artificielle et du Machine Learning et s'appuie sur l'expertise de Median Technologies dans les domaines des sciences des données et du traitement d'images médicales. iBiopsy® permet d'extraire des images des biomarqueurs digitaux non invasifs, et cible des indications pour lesquelles des besoins médicaux non couverts existent en termes de diagnostic précoce, de pronostic et de sélection de traitements dans le contexte d'une médecine prédictive et de précision. iBiopsy® cible aujourd'hui prioritairement trois pathologies mortelles très impactantes en termes de santé publique : le cancer du poumon, le cancer primaire du foie, la stéatose hépatique non alcoolique (NASH).

NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 18 181 k€ au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 92 136 k€. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

a) Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 23 février 2023, Median technologies et la BEI ont signé un second avenant au contrat, définissant les conditions préalables au tirage de la Tranche B :

- Evidence de la soumission d'un 510K auprès de la FDA de l'application iBiopsy® Liver Cancer screening ;
- Evidence d'une confirmation de la FDA, indiquant que l'application iBiopsy® Lung Cancer Screening est en cours de revue ;
- Evidence d'une levée de fonds d'un montant net de 20 m€ intervenant après la signature de l'avenant.

Le 27 février 2023, Median Technologies annonce la finalisation de la phase de soumissions préliminaires avec la FDA (Food and Drug Administration) pour son logiciel dispositif médical iBiopsy Lung Cancer Screening CADe/CADx. La prochaine étape pour Median technologies est maintenant de se préparer pour

la réalisation des études pivots prévues au plus tard à la fin du second semestre 2023. Median Technologies vise l'obtention de l'autorisation FDA 510(k) au cours du premier semestre 2024, sous réserve des obligations faisant partie de l'examen de la FDA.

Le 1er mars 2023, Median Technologies annonce de nouvelles performances exceptionnelles pour son algorithme CADe iBiopsy® Lung Cancer Screening (LCS) pour la détection des nodules pulmonaires potentiellement cancéreux. Les performances de détection iBiopsy® Lung Cancer Screening (LCS) atteignent une sensibilité de 96,5% pour une spécificité de 97,2%.

b) Activités des filiales de la Société

La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES, INC.**, la filiale américaine de la Société (ci-après la « **Filiale US** »).

La Filiale US compte 21 salariés au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 3 573k USD (soit 3 403 k€). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES INC., tout comme l'exercice précédent, provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "*cost-plus*" entre la maison mère et sa filiale.

Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2022 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD**, la filiale Chinoise de la Société (ci-après la « **Filiale CN** »).

La Filiale CN compte 46 salariés au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Filiale CN s'est élevé à 76 666 k RMB (soit 10 615 k€). Celui-ci correspond à des refacturations de services réalisées pour Median Technologies SA à hauteur de 1 700 k RMB (soit 241 k€). Le reste du chiffre d'affaires correspond à des prestations de services d'imagerie médicales réalisées dans le cadre d'essais cliniques contractualisés ces dernières années auprès de sociétés chinoises.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES HONG KONG LIMITED**, la filiale Hongkongaise de la Société (ci-après la « **Filiale HK** »).

La filiale Hongkongaise a été radiée en date du 10 juin 2022.

c) Prises de participation au cours de l'exercice

Aucune.

d) Aliénation d'actions et participations croisées

Aucune.

e) Existence des plans de Stocks Options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés

- 1) Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 94 516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 1,50 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-A donne droit à une (1) action nouvelle.

Aucun STOCK OPTIONS 2019-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 84 516 STOCK OPTIONS 2019-A.

- 2) Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 257 500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 1,50 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-B donne droit à une (1) action nouvelle.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a émis 30.500 actions nouvelles, à la suite de l'exercice de 30.500 STOCK OPTIONS 2019-B. Ces actions ont été émises au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 45 750 € dont 1 525 € de capital et 44 225 € de prime d'émission.

Les Conseils d'Administration des 20 avril, 20 juillet, 18 octobre et 12 décembre 2022 et 12 janvier 2023 ont constaté la réalisation des augmentations de capital en résultant. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 102 750 STOCK OPTIONS 2019-B.

- 3) Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 33 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-C au profit de Monsieur Min ZHANG. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 1,50 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-C donne droit à une (1) action nouvelle.

Aucun STOCK OPTIONS 2019-C n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 13.000 STOCK OPTIONS 2019-C.

- 4) Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 60 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-M au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 1,50 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-M donne droit à une (1) action nouvelle.

Aucun STOCK OPTIONS 2020-M n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 60.000 STOCK OPTIONS 2020-M.

- 5) Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 30 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-Z au profit de Monsieur Min ZHANG. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 1,50 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-Z donne droit à une (1) action nouvelle.

Aucun STOCK OPTIONS 2020-Z n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 30 000 STOCK OPTIONS 2020-Z.

- 6) Le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020, conformément à la 18e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 90 000 actions gratuites AGA 2020-1 au profit des bénéficiaires suivants.

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2021 a constaté l'acquisition définitive des 90 000 actions gratuites AGA 2020-1 par les bénéficiaires susvisés et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant. Depuis le 12 mars 2022, les 90 000 actions gratuitement attribuées le 12 mars 2020 ne sont plus soumises à la période de conservation.

- 7) Le Conseil d'Administration en date du 17 avril 2020, conformément aux résolutions 22 et 23 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a constaté la souscription de 800 000 bons de souscription d'actions (« BSA BEI-A ») par la Banque Européenne d'Investissement. Le prix de souscription des BSA BEI-A était de 0,01 € pour chaque BSA BEI-A émis. À la suite de la levée de fonds réalisée par la Société en mars 2021, l'exercice d'un (1) BSA BEI-A donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de 8,3375 euros par action.

Aucun BSA BEI-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde des BSA BEI-A s'élève à 800 000 BSA BEI-A.

- 8) Le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2018, conformément aux résolutions 19 et 20 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a émis 130 000 bons de souscription d'actions dont 120 000 bons de souscription d'actions ont été souscrits (« BSA 2018 »). Monsieur Oran MUDUROGLU et Monsieur Kapil DHINGRA ont souscrit à hauteur de 60 000 BSA 2018 chacun. Le prix de souscription des BSA BEI-A était de 1,51 € pour chaque BSA 2018, étant précisé que l'exercice d'un (1) BSA 2018 donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de 9,50 € par action.

Aucun BSA 2018 n'a été exercé au cours de l'exercice 2022.

- 9) Le Conseil d'Administration en date du 9 juillet 2020, conformément à la 23e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2020, a décidé d'attribuer 50 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S au profit des bénéficiaires suivants. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (2,65 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-S donne droit à une (1) action nouvelle.

À la suite du départ de la Société d'un bénéficiaire, 25.000 STOCK-OPTIONS 2020-S ne sont plus exerçables.

- 10) Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021, a décidé d'attribuer 260 000 actions gratuites AGA 2021-1.

Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 a constaté l'acquisition définitive du Premier Quart des AGA 2021-1, soit 65 000 actions gratuites AGA 2021-1, par les bénéficiaires susvisés et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

- 11) Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021, a décidé d'attribuer 542 000 actions gratuites AGA 2021-2 au profit de Monsieur Fredrik BRAG.

Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 a constaté l'acquisition définitive de la Première Tranche des AGA 2021-2, soit 200 000 actions gratuites AGA 2021-2, par le bénéficiaire susvisé et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Le conseil d'administration a également constaté que la Deuxième Tranche des AGA 2021-2, soit au total 167.647 AGA 2021- 2, n'a pas été acquise définitivement au terme de la période d'acquisition par leur bénéficiaire.

- 12) Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021, a décidé d'attribuer 30 000 actions gratuites AGA 2021-3 au profit de Monsieur Cyril LAURENT.

- 13) Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 39 000 actions gratuites AGA 2022-1 au profit des bénéficiaires suivants :

Beneficiaires	AGA 2022-1
Stefania BARAGHINI	2 500
Farida CHACROUNE	2 500
Anne CHIBOIS	5 000
Benoit HUET	5 000
Benjamin CONAN	5 000
Riana RAMBONIMANA	2 000
Paul SHERIDAN	2 000
Antoine IANESSI	10 000
Alexandra POLDEVAART	5 000
Total	39 000

- 14) Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 54 000 actions gratuites AGA 2022-2 au profit des bénéficiaires suivants :

Beneficiaires	AGA 2022-2
Yan LIU	30 000
Yang YANG	3 000
Yuchun LIU	10 000
Ya XIAN	5 000
Janel LORIA	2 000
Ileana GALLAGHER	2 000
Briana VIGNONE	2 000
Total	54 000

- 15) Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 20 000 actions gratuites AGA 2022-3 au profit de Monsieur Min ZHANG.

Beneficiaires	AGA 2022-3
Min ZHANG	20 000
Total	20 000

- 16) Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 20e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 10 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2022-A au profit de Monsieur Min ZHANG.

Beneficiaires	STOCK OPTIONS 2022-A
Min ZHANG	10 000
Total	10 000

Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de 12,43 € par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2022-A donne droit à une (1) action nouvelle.

Aucun STOCK OPTIONS 2022-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 10 000 STOCK OPTIONS 2022-A.

- 17) Le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 60 000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU.

Beneficiaires	AGA 2022-OM
Oran MUDUROGLU	60 000
Total	60 000

- 18) Le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 28 000 actions gratuites AGA 2022-FB au profit de Monsieur Fredrik BRAG.

Beneficiaires	AGA 2022-FB
Fredrik BRAG	28 000
Total	28 000

- 19) Le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022, conformément aux résolutions 1 et 2 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2022, a émis 40 000 bons de souscription d'actions (« BSA 2022 ») qui ont été souscrits par Monsieur Kapil DHINGRA et Monsieur Oern STUGE à hauteur de 20 000 BSA 2022 chacun. Le prix de souscription des BSA 2022 était de 1,46 € pour chaque BSA 2022, étant précisé que l'exercice d'un (1) BSA 2022 donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de 9,15 € par action.

Aucun BSA 2022 n'a été exercé au cours de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde s'élève à 40 000 BSA 2022.

20) Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Ils détenaient au total 863 333 actions, soit 5,46% du capital social au 31 décembre 2022.

21) Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par la Société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2022.

f) Informations concernant les commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que votre Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 k€ dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2026.

g) Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental. L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 147 salariés. Au 31 décembre 2022, la Société comptait 163 salariés.

h) Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 57 k€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 25 %, ressort à 14 k€.

i) Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2022, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sans modification :

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :

- Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;
- Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

j) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

En application des articles D.441-4 et L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 1).

k) Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe (Annexe 3).

l) Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce (Annexe 2).

m) Programme de rachats des actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2022, le nombre des actions achetées et vendues par application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, a été, respectivement, de 234 565 actions et 232 603 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 10,64 € et 11,28 €.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 22.055 titres. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 180 k€, soit une valeur unitaire de 8,18 €. Leur valeur nominale était de 0,05 €. Elles représentent 0,1% du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2022 était de 8,14 €. Une provision pour dépréciation des titres a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2022 pour un montant de 1 k€.

n) Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à TP ICAP (Europe), à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 185 k€ ;
- 22 055 titres.

o) Informations sur les zones géographiques

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chiffre d'affaires FRANCE	592	2 255	(1 663)
Chiffre d'affaires USA/CANADA	5 539	3 637	1 902
Chiffre d'affaires UK	2 822	2 307	515
Chiffre d'affaires CHINE	2 877	3 990	(1 113)
Chiffre d'affaires AUTRES EXPORTATIONS	3 123	1 931	1 192
Total	14 953	14 120	833

p) Facteurs de risques spécifiques

Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société notamment de sa filiale chinoise dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

Risques liés à un environnement règlementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays. Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La Société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017. En 2019, la qualité des services a été validée par le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé. Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'US\$ à l'euro et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du CNY à l'euro. Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change US\$/€ et CNY/€.

Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale. Pour le CNY, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise.

Risque de taux

Au 31 décembre 2022, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation. Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics. La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éléments mentionnés en page 12 de ce rapport, permettent de justifier l'établissement des comptes au 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation.

B. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

NOTE 1 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président. Ces modalités n'ont pas été modifiées.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

NOTE 2 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions	Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Oran MUDUROGLU		Monsieur Tim HAINES	
Median Technologies SA	Président conseil Administration	Median Technologies SA	Administrateur
Histolix	Président Directeur Général	Abingworth LLP	Membre
Caristo	Président conseil Administration	Abingworth Bioventures GP Limited	Administrateur
MyCoeus	Directeur Général - Administrateur	Abingworth Bioventures III GP Limited	Administrateur
Rapid Infection Diagnostics	Président	Abingworth Bioventures IV GP Limited	Administrateur
Monsieur Fredrik BRAG		Abingworth Bioventures V GP Limited	Administrateur
Median Technologies SA	Directeur Général - Administrateur	Abingworth CCD GP Limited	Administrateur
Median Technologies Inc.	Président Directeur Général	Abingworth Second Partner Limited	Administrateur
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,	Administrateur	Abingworth Management Limited	Administrateur
Monsieur Oern STUGE		Abingworth Management Holdings Limited	Administrateur
MEDIAN Technologies SA	Administrateur	Chroma Therapeutics Limited	Administrateur
Phagenesis Ltd.	Président	Virion Biotherapeutics Limited	Administrateur
Summit Medical	Président	Venatorx Pharmaceuticals Inc	Administrateur
Balt SAS	Vice-Président	Macrotarg Limited	Administrateur
Neo Medical	Président	Monsieur Kapil DHINGRA	
Organox Ltd	Président	Median Technologies SA	Administrateur
TegoSens Inc.	Président	Replimune Inc.	Administrateur
CeiRox AG	Président	Black Diamonds Therapeutics inc.	Administrateur
		LAVA Therapeutics	Président Directeur General
		Autolus	Administrateur
		Mariana Oncology	Administrateur
		Servier	Membre, Superviseur
		Kirilys	Administrateur

Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2022 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400 k€.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2022 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 162 k€ et sera versée sur l'exercice 2023. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2022, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 220 k€ au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2021.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2022 s'est élevé, le concernant, à 18 k€. Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018.

Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, a perçu au titre de l'exercice 2022 une rémunération brute de 8 k€.

NOTE 3 CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT / ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Il est rappelé que la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sans modification :

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;

Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

NOTE 4 TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe 4).

NOTE 5 OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Acquisition définitive de 7 500 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Nicolas DANO

Monsieur Nicolas DANO a acquis définitivement, en octobre 2022, le Premier Quart des AGA 2021-1, soit 7 500 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021.

Acquisition définitive de 200 000 actions gratuites AGA 2021-2 par Monsieur Fredrik BRAG

Monsieur Fredrik BRAG a acquis définitivement, en octobre 2022, la Première Tranche des AGA 2021-2, soit 200 000 actions gratuites AGA 2021-2, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021.

Attribution de 28 000 actions gratuites AGA 2022-FB au profit de Monsieur Fredrik BRAG

Le Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2022, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 28 000 actions gratuites AGA 2022-FB au profit de Monsieur Fredrik BRAG.

Acquisition définitive de 15 000 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Thomas BONNEFONT

Monsieur Thomas BONNEFONT a acquis définitivement, en octobre 2022, le Premier Quart des AGA 2021-1, soit 15 000 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021.

Acquisition définitive de 15 000 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY

Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY a acquis définitivement, en octobre 2022, le Premier Quart des AGA 2021-1, soit 15 000 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021.

Exercice de 30 000 options de souscription d'actions par Madame Yan LIU

Le 7 janvier 2022, Madame Yan LIU a exercé 8 750 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B et souscrit 8 750 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 13 k€.

Le 15 février 2022, Madame Yan LIU a exercé 3 250 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S et souscrit 3 250 actions nouvelles au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 8,6 k€.

Le 29 juillet 2022, Madame Yan LIU a exercé 1 960 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B et souscrit 1.960 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 2,9 k€.

Le 1^{er} août 2022, Madame Yan LIU a exercé 6 790 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B et souscrit 6 790 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 10 k€.

Le 28 octobre 2022, Madame Yan LIU a exercé 843 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S et souscrit 843 actions nouvelles au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 2,2 k€.

Le 31 octobre 2022, Madame Yan LIU a exercé 2 157 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S et souscrit 2 157 actions nouvelles au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 5,7 k€.

Le 2 novembre 2022, Madame Yan LIU a exercé 4 559 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S et souscrit 4 559 actions nouvelles au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 12,1 k€.

Le 11 novembre 2022, Madame Yan LIU a exercé 1 691 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S et souscrit 1 691 actions nouvelles au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 4,5 k€.

Attribution de 30 000 actions gratuites AGA 2022-2 au profit de Madame Yan LIU

Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 30 000 actions gratuites AGA 2022-2 au profit de Madame Yan LIU.

Acquisition définitive de 6 250 actions gratuites AGA 2021-1 par Madame Sophie CAMPAGNO

Madame Sophie CAMPAGNO a acquis définitivement, en octobre 2022, le Premier Quart des AGA 2021-1, soit 6 250 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021.

Exercice de 5 000 options de souscription d'actions par Madame Sophie CAMPAGNO

Le 4 août 2022, Madame Sophie CAMPAGNO a exercé 5 000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B et souscrit 5 000 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 7,5 k€.

Attribution de 60 000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU

Le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2022, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 60 000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU.

Cession de 15 399 actions de la Société par Monsieur Oern STUGE

Monsieur Oern STUGE a cédé :

6 288 actions de la Société sur le marché pour un prix par action de 14,01 euros le 9 février 2022,
6 666 actions de la Société sur le marché pour un prix par action de 14,04 euros le 10 février 2022,
2 445 actions de la Société sur le marché pour un prix par action de 14,01 euros le 11 février 2022.

Attribution de 20 000 bons de souscription d'actions BSA 2022 au profit de Monsieur Kapil DHINGRA

Le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022, conformément aux 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2022, a décidé d'attribuer 20 000 bons de souscription d'actions BSA 2022 à Monsieur Kapil DHINGRA.

Attribution de 20 000 bons de souscription d'actions BSA 2022 au profit de Monsieur Oern STUGE

Le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022, conformément aux 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2022, a décidé d'attribuer 20 000 bons de souscription d'actions BSA 2022 à Monsieur Oern STUGE.

NOTE 6 RESTRICTIONS IMPOSEES EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTES DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS

Les restrictions imposées aux dirigeants de la société par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants sont les suivantes :

Les dirigeants qui se sont vu attribuer des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions sont tenus de conserver chacun au moins 25 % des actions issues de levées d'options au nominatif, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions, pour quelque cause que ce soit.

Les dirigeants qui se sont vu attribuer des actions gratuites sont tenus de conserver chacun soit au moins 5 %, soit au moins 15 % des actions issues des actions gratuites définitivement acquises au nominatif, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions, pour quelque cause que ce soit.

ANNEXE 1 : DECOMPOSITION DES DELAIS DE PAIEMENTS

Montants en milliers d'euros	Article D.441.I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441.I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	56					49				
Montant total des factures concernées TTC	291	150	3	2	446	529	335	0	12	876
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,59%	0,82%	0,02%	0,01%	2,44%	6,44%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2,44%					4%	2%	0%	0%	6%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0					19				
Montant total des factures exclues TTC	0					236				
Délais de paiement de références utilisés (article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					Délais contractuels : 30 jours				

ANNEXE 2 : IDENTITES DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL

IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)	31/12/2022	31/12/2021
Personnes Physiques		
Néant	Néant	Néant
Personnes Morales		
Furui Medical Company	9,54 % soit plus du vingtième	9,73 % soit plus du vingtième
Celestial sucesor Fund L.P.	8,16 % soit plus du vingtième	8,32 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	6,09 % soit plus du vingtième	6,21 % soit plus du vingtième
Abingworth bioventures VI L.P.	6,06 % soit plus du vingtième	6,18 % soit plus du vingtième

ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultat des 5 derniers exercices (En milliers d'euros)	Périodes Durée de l'exercice	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social		790	775	607	606	606
b) Nombre d'actions émises *		15 801 449	15 493 449	12 138 425	12 127 425	12 127 425
II- Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		14 953	14 120	11 010	8 357	6 340
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-18 340	-13 024	-10 430	-9 348	-17 069
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		1 583	1 553	1 420	1 409	1 592
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-16 757	-11 471	-9 010	-7 939	-15 477
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-18 181	-11 994	-9 737	-7 988	-16 063
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
III- Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-1,06 €	-0,74 €	-0,74 €	-0,65 €	-1,28 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-1,15 €	-0,77 €	-0,80 €	-0,66 €	-1,32 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
IV- Personnel						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		147	121	95	76	83
b) Montant de la masse salariale		11 170	9 344	7 421	6 292	6 405
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		5 262	4 136	3 306	2 779	2 909

ANNEXE 4 : TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
AGE 14/06/2022 – 13ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	750 k€	18 mois	Non utilisée
AGE 14/06/2022 – 14ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public.</i>	750 k€	18 mois	Non utilisée
AGE 14/06/2022 – 15ème résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</i>	Limite légale – article L.225-136 2°) du Code de commerce	18 mois	Non utilisée
AGE 14/06/2022 – 16ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce</i>	750 k€	18 mois	Non utilisée
AGE 14/06/2022 – 17ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	Limite de 15% de l'émission initiale	18 mois	Non utilisée
AGE 14/06/2022 – 19ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L.225-137-1 et suivants du Code de commerce et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois	Attribution gratuite : - de 39 000 actions nouvelles (AGA 2022-1), 54.000 actions nouvelles (AGA 2022-2) et 20.000 actions nouvelles (AGA 2022-3) par le Conseil d'Administration le 20 juillet 2022, - de 60 000 actions nouvelles (AGA 2022-OM) par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2022, et - de 28 000 actions nouvelles (AGA 2022-FB) par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2022.
AGE 14/06/2022 – 20ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce</i>	Le nombre total d'options de souscription d'actions attribuées en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois	Attribution de 10 000 options de souscription d'actions (STOCK OPTIONS 2022-A) par le Conseil d'Administration du 20 juillet 2022.
AGE 14/06/2022 – 23 et 24èmes résolutions / AGE 09/12/2022 - 3ème résolution <i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Banque Européenne d'Investissement</i>	500 000 Actions nouvelles	18 mois	Non utilisée
AGE 09/12/2022 – 1ère et 2ème résolutions <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA 2022) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Oern STUGE et de Monsieur Kapil DHINGRA</i>	40 000 nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital	18 mois	Émission de 40 000 BSA 2022 par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022.
AGE 09/12/2022 – 4ème résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société</i>	1% du capital social	18 mois	Non utilisée

C. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Fredrik BRAG, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Monsieur Kapil DHINGRA, Administrateur,
- Monsieur Oern STUGE, Administrateur.

Pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2022.

NOTE 2 FIXATION DE LA REMUNERATION AU TITRE DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer à 200 k€ le montant global de la rémunération au titre des fonctions d'administrateur à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2023, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de sa répartition entre les Administrateurs.

NOTE 3 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 40 €, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 40 €, s'élèverait à 63 206k€, sur le fondement du capital au 19 avril 2023.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 juillet 2018 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

Les comptes annuels au 31 Décembre 2022 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1800 route des crêtes à Valbonne.

Elle est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext GROWTH.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 26 369 k€.

Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 18 181 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Continuité d'exploitation :

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction de la Société. La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

La Société estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à décembre 2023 sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 17,7 m€ ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2023.

La Société a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital ;
- Discussion avancée avec un actionnaire historique de la Société en vue de souscrire un emprunt sous forme d'obligations convertibles d'un montant de 10 m€ dont les termes à la date de publication du Rapport financier 2022 sont en cours de négociation ;
- Possibilité, sous certaines conditions, d'exercer une seconde tranche de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 10 m€.

Depuis son origine, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, la Société envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

SOMMAIRE

A.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2022.....	- 39 -
B.	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022.....	- 40 -
C.	NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS.....	- 41 -
NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables.....	- 41 -
NOTE 2	Immobilisations incorporelles	- 45 -
NOTE 3	Immobilisations corporelles	- 45 -
NOTE 4	Immobilisations financières.....	- 46 -
NOTE 5	Créances clients et autres créances	- 47 -
NOTE 6	Tresorerie	- 48 -
NOTE 7	Divers actifs	- 48 -
NOTE 8	Capitaux propres	- 49 -
NOTE 9	Provisions	- 51 -
NOTE 10	Dettes financières	- 53 -
NOTE 11	Autres dettes.....	- 53 -
NOTE 12	Divers passifs.....	- 54 -
NOTE 13	Chiffres d'affaires	- 55 -
NOTE 14	Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 55 -
NOTE 15	Dépenses de recherche & développement.....	- 55 -
NOTE 16	Autres achats et charges externes	- 56 -
NOTE 17	Impôts, Taxes et versements assimilés	- 56 -
NOTE 18	Charges de personnel.....	- 57 -
NOTE 19	Autres charges	- 57 -
NOTE 20	Résultat Financier	- 57 -
NOTE 21	Résultat Exceptionnel	- 57 -
NOTE 22	Impôt sur les bénéfices	- 57 -
NOTE 23	Résultat Net	- 58 -
NOTE 24	Effectif Moyen.....	- 58 -
NOTE 25	Comptes consolidés	- 58 -
NOTE 26	Organes d'administration et de direction	- 58 -
NOTE 27	Engagements.....	- 59 -

A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	2	963	72
Immobilisations corporelles	3	695	583
Immobilisations financières	4	767	895
Total immobilisations		2 424	1 550
Avances versées sur commande		94	79
Créances clients	5	2 501	2 377
Autres créances	5	2 343	2 513
Trésorerie	6	17 747	36 160
Comptes de régularisations	7	1 085	777
Total actif circulant		23 770	41 906
Divers actifs	7	175	210
TOTAL DES ACTIFS		26 369	43 666
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	8	790	775
Prime d'émission	8	86 770	86 649
Reserves		-	-
Report à nouveau		(73 955)	(61 961)
Résultat net	21	(18 181)	(11 994)
Capitaux propres	8	(4 575)	13 468
Autres fonds propres		-	-
Provisions	9	865	959
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 571	16 575
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes financières	10	17 571	16 575
Avances et Acomptes reçus sur commandes	11	5 230	6 409
Dettes fournisseurs	11	2 807	2 540
Dettes fiscales et sociales	11	4 065	3 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	4	-
Autres dettes	11	376	280
Produits constatés d'avances	12	1	1
Autres dettes		12 482	12 649
Divers Passifs	12	27	15
TOTAL DES PASSIFS		26 369	43 666

B. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13	14 953	14 120
Production immobilisée		959	-
Subventions d'exploitation		25	36
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		384	182
Autres produits	14	532	149
Produits d'exploitation		16 853	14 487
Achats consommés		-	-
Autres achats et charges externes	16	17 109	12 271
Impôts et taxes	17	370	404
Salaires et traitements	18	11 132	9 344
Charges sociales	18	5 249	4 136
Dépréciations, Dotations et provisions d'exploitation		632	507
Autres charges	19	1 094	903
Charges d'exploitation		35 586	27 565
Résultat d'exploitation		(18 733)	(13 078)
Résultat financier	20	(795)	(680)
Résultat courant		(19 528)	(13 758)
Résultat exceptionnel	21	(236)	210
Impôt sur les bénéfices	22	1 583	1 553
RESULTAT NET	23	(18 181)	(11 994)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		13 055	12 394
<i>Chiffre d'affaires Intercompagnies</i>		1 898	1 726

C. NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Sur décision de gestion, les frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations incorporelles :

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire	3 ans

En ce qui concerne les frais de recherche et développement, la majorité des coûts concerne des travaux pour l'activité iBiopsy, qui sont actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société ne peut potentiellement pas à ce jour distinguer la phase de recherche de la phase de développement. L'ensemble de ces coûts est donc comptabilisé en charges.

Frais de développement

La majorité des frais de recherche et développement concerne des travaux pour l'activité iBiopsy, qui est actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les frais y étant liés, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé pour la première fois à la comptabilisation en immobilisation des coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Depuis cette année, ces deux nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères tels que présentés ci-dessous. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

La réglementation comptable considère la comptabilisation des coûts de développement à l'actif comme étant la méthode préférentielle dans la mesure où les six conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle,
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- Avantages économiques futurs probables (existence d'un marché),

- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au cours de l'exercice 2022, les frais de développement répondant aux critères comptables détaillés ci-dessus ont été immobilisés pour un montant total de 959 k€. Ce montant a été initialement comptabilisé en "Immobilisations incorporelles en cours" au cours de l'année.

Sur ce total 183 k€ correspondent à des frais de développement capitalisé et achevés au cours de l'exercice. Ils ont été transférés en "Immobilisations incorporelles - Frais de Développement" et ont fait l'objet d'un amortissement de 31 k€ sur l'exercice.

Les 775 k€ restant au titre de l'année 2022 correspondent à des développements non achevés à la clôture de l'exercice et restent comptabilisés en "Immobilisations incorporelles en cours".

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

b) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

c) Immobilisations Financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité (ou la valeur de cession si celle-ci est supérieure). La valeur d'utilité est estimée sur base de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Le risque de dépréciation tient compte des avances et acomptes perçus.

e) Disponibilités

La rubrique "Disponibilités" comprend l'ensemble des liquidités de la société.

f) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

g) Conversions des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

h) Engagements de Retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé et comptabilisé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

i) Comptabilisation des frais d'émission d'emprunts

Median Technologies a opté pour la comptabilisation à l'actif des frais d'émissions d'emprunt (PCG Art 833 -2/1, 832 -2/1).

Les frais d'émissions seront étalés sur la durée de l'emprunt. Il s'agit des frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

j) Reconnaissance de Revenus

Les principales activités de la société sont :

- **L'activité iCRO** : cette activité consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés ;
- **L'activité iBiopsy®** : cette activité est basée sur les technologies les plus avancées en Intelligence Artificielle et bénéficie de l'expertise de Median en Sciences des données et en traitement d'images médicales. iBiopsy® a pour but le développement de solutions et de tests diagnostiques non invasifs basés sur les images et cible de nombreuses indications pour lesquelles des besoins non couverts existent en termes de diagnostic précoce, de pronostic et de sélection de traitements dans le cadre de la médecine personnalisée.

Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, la société pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2021	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2022
Frais de recherche développement	-	959	-	-	959
Logiciels R&D	773	-	-	-	773
Logiciels hors R&D	340	-	-	-	340
Licences	99	-	-	-	99
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Total	1 226	959	-	-	2 185

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2022
Frais de recherche développement	-	(31)	-	-	(31)
Logiciels R&D	(773)	-	-	-	(773)
Logiciels hors R&D	(299)	(15)	-	-	(313)
Licences	(69)	(22)	-	-	(91)
Logiciels Big Data	(14)	-	-	-	(14)
Total	(1 154)	(67)	-	-	(1 222)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 963 k€ au 31 décembre 2022.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2021	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2022
Agencement sur sol d'autrui	127	-	-	-	127
Installations générales, agencement	51	-	-	-	51
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	406	121	-	-	527
Matériel informatique hors R&D	1 134	276	-	-	1 410
Mobilier	67	10	-	-	77
Total	1 799	408	-	-	2 206

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2022
Agencement sur sol d'autrui	(86)	(7)	-	-	(93)
Installations générales, agencement aménagement	(34)	(3)	-	-	(37)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(168)	(93)	-	-	(260)
Matériel informatique hors R&D	(858)	(189)	-	-	(1 048)
Mobilier	(55)	(3)	-	-	(59)
Total	(1 216)	(296)	-	-	(1 511)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 695 k€ au 31 décembre 2022.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES
a) Immobilisations et Provisions

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Titres de Participation	92	93	(1)
Autres titres Immobilisés	180	309	(128)
Prêts	233	194	39
Autres immobilisations financières	271	309	(38)
Total	776	905	(129)

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Titres de Participation	(8)	(10)	1
Autres titres Immobilisés	(1)	-	(1)
Total	(9)	(10)	0

- Autres titres Immobilisés : 22 055 actions propres pour un coût d'achat de 180 k€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2022 pour 180 k€. Une provision d'un montant de 1 k€ a été constatée dans les comptes au 31 Décembre 2022.
- Prêts : montant relatif à la participation de l'employeur à l'effort de construction.
- Autres immobilisations financières : Les dépôts et cautionnements pour un montant de 72 k€ dont 62 K€ relatifs au bail des locaux. Les espèces mobilisées et indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 199 k€.

b) Titres de filiales et participations (en euros)

Sociétés (filiales +50%)	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Résultat net au 31/12/2022 en Euros	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2022 en Euros	Capital social au 31/12/2022 en devises	Réserves et report à nouveau au 31/12/2022 en devises	Résultat net au 31/12/2022 en devises	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2022 en devises	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc.	100%	8 K€	189 K€	3 403 K€	10 K USD	-5 143 K USD	199 K USD	3 573 K USD	-
MEDIAN Medical Technology Shanghai Co. Ltd	100%	83 K€	1 254 K€	10 856 K€	1 497 K RMB	12 764 K RMB	8 853 K RMB	76 666 K RMB	-

La société Median Technologies Hong-Kong a été radiée en date du 10/06/2022.

c) Entreprises liées

Les comptes courants et les titres de participation des filiales Median Technologies Inc. font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd au 31 décembre 2022.

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	92	-
Provision sur titres de participation	(8)	-
Autres créances : C/C € - Median Technologies Inc.	3 808	-
Autres créances : C/C \$ - Median Technologies Inc.	771	-
Provision sur Compte courant	(4 579)	-
Dettes fournisseurs	33	-
Créances fournisseurs	(11)	-
Créances clients	290	-

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

a) Classement par échéances

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2022	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 742	2 742	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	0	0	-
Organismes Etat	2 199	2 199	-
Groupes et Associés	4 582	-	4 582
Débiteurs divers	140	140	-
Total Brut	9 664	5 081	4 582
Créances clients et comptes rattachés	(241)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 579)		
Total	4 844		

b) Les créances de l'Etat

Elles s'élèvent à 2 199 k€ et comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche (CIR) et au crédit d'impôt innovation (CII) pour l'année 2022 d'un montant de 1 583 k€. Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire. A ce titre, le remboursement du CIR et du CII relatifs à l'exercice 2021 ont été obtenus en septembre 2022.
- Une demande de remboursement de TVA de 260 k€ et 318 k€ de créances TVA.

c) Les produits à recevoir

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients, facture à établir	131	98	34
Organismes sociaux	0	-	0
Rabais, remises et ristournes à obtenir	5	2	3
Intérêts courus	6	10	(4)
Autres	32	4	28
Total	174	114	61

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne cinq comptes courants bancaires pour un montant de 17 747 k€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 6 k€. Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts courus à recevoir	6	10	(4)
Disponibilités	17 741	36 150	(18 409)
Total	17 747	36 160	(18 413)

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 085 k€ au 31 décembre 2022 et concernent des charges d'exploitation (locations des bureaux, locations de serveurs, logiciels divers, etc...). Le montant au 31 décembre 2021 s'élevait à 777 k€.

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Charges constatées d'avance	1 085	777	309
Frais d'émission d'emprunts à étaler	111	196	(85)
Ecarts de conversion actif	64	14	50
Total	1 260	986	274

Le montant des frais d'émission d'emprunt à étaler liés à l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'élève au 31 Décembre 2022 à 111 k€.

L'étalement des frais se fait sur la durée totale de l'emprunt, en fonction des décaissements effectués (15 m€ au 31 décembre 2022 sur les 35 m€ prévus au contrat). Montant initial des frais : 229 k€.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES
a) Tableau de variation des capitaux propres

Le capital de la Société est composé de 15 493 449 actions réparties entre :

- 15 470 248 **actions ordinaires** de 0,05 € de valeur nominale,
- 23 200 actions de préférence de **catégorie E** de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de **catégorie B** de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	775	15	-	790
Primes d'émission, réserves	86 379	77	13	86 443
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
BSA 2018	181	-	-	181
BSA 2020	8	-	-	8
BSA 2022	-	58	-	58
Report à nouveau	(61 961)	(11 994)	-	(73 955)
Resultat	(11 994)	(18 181)	(11 994)	(18 181)
Total	13 468	(30 025)	(11 981)	(4 576)

b) Les mouvements de l'exercice

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2021	775	86 379	87 154	15 493 449
Exercice d'actions gratuites	13	(13)	-	265 000
Exercice de Stock-Options	2	77	79	43 000
Position au 31 Décembre 2022	790	86 443	87 233	15 801 449

c) Instruments financiers
Nouveau plan 2022 : Actions gratuites 2022 (AGA 2022) : 113 000

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques d'actions gratuites (ci-après les « **AGA 2022** »). Les Conseils d'Administration des 20 juillet 2022, 18 octobre 2022 et 24 octobre 2022 ont

décidé l'attribution de 201 000 AGA 2022, réparties en 3 plans, dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Durée de conservation
" AGA 2022-1"	Le Conseil d'Administration du 20/07/2022 a décidé l'attribution de 39 000 actions gratuites « AGA 2022-1 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
	1/4 des AGA 2022-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 an;	juillet-22	juillet-23	1 an
	1/4 des AGA 2022-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	juillet-22	juillet-24	n/a
	1/4 des AGA 2022-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	juillet-22	juillet-25	n/a
" AGA 2022-2"	1/4 des AGA 2022-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	juillet-22	juillet-26	n/a
	Le Conseil d'Administration du 20/07/2022 a décidé l'attribution de 54 000 actions gratuites « AGA 2022-2 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
	1/2 des AGA 2022-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	juillet-22	juillet-24	n/a
	1/4 des AGA 2022-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	juillet-22	juillet-25	n/a
" AGA 2022-3"	1/4 des AGA 2022-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	juillet-22	juillet-26	n/a
	Le Conseil d'Administration du 20/07/2022 a décidé l'attribution de 20 000 actions gratuites « AGA 2022-3 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
	1/2 des AGA 2022-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	juillet-22	juillet-24	n/a
" AGA 2022-OM"	1/2 des AGA 2022-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans.	juillet-22	juillet-25	n/a
	Le Conseil d'Administration du 18/10/2022 a décidé l'attribution de 60 000 actions gratuites « AGA 2022-OM » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2022-FB"	La totalité des AGA 2022-OM serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans.	octobre-22	octobre-24	n/a
	Le Conseil d'Administration du 24/10/2022 a décidé l'attribution de 28 000 actions gratuites « AGA 2022-FB » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
	La totalité des AGA 2022-FB serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 an.	octobre-22	octobre-23	n/a

Les actions gratuites seront servies par émissions d'actions nouvelles.

d) Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2021	Nombre de titres attribués au 31 Décembre 2022	Nombre de titres annulés / non souscrits au 31 Décembre 2022	Nombre de titres exercés au 31 Décembre 2022	Nombre de titres valides et non exercés au 31 Décembre 2022	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal) en K€
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	133 250	-	-	30 500	102 750	102 750	1,50	5
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	-	13 000	13 000	1,50	1
		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3
		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	-	30 000	30 000	1,50	2
19/06/2020	500 000	09/07/2020	50 000	08/07/2027	25 000	-	-	12 500	12 500	12 500	2,65	1
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	-	10 000	-	-	10 000	10 000	12,43	1
Stock Options	1 010 000		535 016		345 766	10 000	-	43 000	312 766	312 766		16
01/06/2021	260 000	21/10/2021	260 000		260 000	-	-	65 000	195 000	195 000	-	10
01/06/2021	542 000	21/10/2021	542 000		542 000	-	167 647	200 000	174 353	174 353	-	9
01/06/2021	30 000	21/10/2021	30 000		30 000	-	-	-	30 000	30 000	-	2
14/06/2022	39 000	20/07/2022	39 000		-	39 000	2 000	-	37 000	37 000	-	2
14/06/2022	54 000	20/07/2022	54 000		-	54 000	-	-	54 000	54 000	-	3
14/06/2022	20 000	20/07/2022	20 000		-	20 000	-	-	20 000	20 000	-	1
14/06/2022	60 000	18/10/2022	60 000		-	60 000	-	-	60 000	60 000	-	3
14/06/2022	28 000	24/10/2022	28 000		-	28 000	-	-	28 000	28 000	-	1
Actions Gratuites	1 033 000		1 033 000		832 000	201 000	169 647	265 000	598 353	598 353		30
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	17/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	-	40 000	-	-	40 000	40 000	9,15	2
BSA	970 000		960 000		920 000	40 000	-	-	960 000	960 000		48
Total	3 013 000		2 528 016		2 097 766	251 000	169 647	308 000	1 871 119	1 871 119		94

Historique des BSA

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130 000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120 000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5 € par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30 mai 2025.	mai-18	mai-25
"BSA-BEI-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40 000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40 000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	décembre-22	décembre-29

NOTE 9 PROVISIONS

a) Le tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour risques (1)	178	125	-	(178)	125
Provision pour perte de change (2)	14	64	(14)	-	64
Provision pour charges (3)	767	49	-	(140)	675
Total	959	239	(14)	(319)	865

- 1) Une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites a été comptabilisée au 31 Décembre 2022 ;
- 2) Une provision pour perte de change de 64 k€ a été comptabilisée.
- 3) Diminution de la provision des indemnités de départ en retraite constatée au 31 décembre 2022.

b) Provisions pour charges : engagements pris en matière de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour engagement / Personnel	675	767	(91)
Total	675	767	(91)

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,80%	0,95%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2018-2020	INSEE T68-FM 2015-2017
Âges de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Taux de Turnover	31/12/2022	31/12/2021
Inférieur à 25 ans	9.00%	13.00%
Entre 25 et 29 ans	9.00%	13.00%
Entre 30 et 34 ans	7.00%	8.50%
Entre 35 et 39 ans	7.00%	8.50%
Entre 40 et 44 ans	5.00%	8.00%
Entre 45 et 49 ans	5.00%	8.00%
Entre 50 et 54 ans	0.00%	0.00%
55 ans et plus	0.00%	0.00%

L'exercice précédant l'engagement s'élevait à 766 k€.

NOTE 10 DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2022
Emprunts bancaires	15 900	954	-	16 854
Intérêts courus sur Emprunt	670	994	(954)	711
Dettes financières	4	6	(4)	6
Total	16 575	1 954	(958)	17 571
			A moins d'un an	6
			Entre 1 et 5 ans	17 565
			A plus de 5 ans	-

La première tranche de l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (décrit en note 27) avec Median Technologies a été versée le 17 avril 2020. Le taux d'intérêt applicable actuel s'élève à 6%. Les intérêts courent sur une durée de 1 an, puis sont capitalisés à la fin de cette période, pour produire des intérêts. L'ensemble des intérêts sera remboursable in fine.

- Emprunt initial : 15 000 k€
- Intérêts 1^{ère} année : 900 k€ (capitalisés)
- Intérêts 2nd année : 954 k€ (capitalisés)
- Intérêts courus : 711 k€

NOTE 11 AUTRES DETTES
a) Etat des dettes

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2022	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 807	2 807	-
Personnel et comptes rattachés	2 318	2 318	-
Organismes sociaux	1 652	1 652	-
Organismes Etat	95	95	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4	-
Autres dettes	376	376	-
Total	7 251	7 251	-

b) Les charges à payer

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 323	878	446
Intérêts courus à payer	6	4	2
Organismes sociaux	3 334	2 756	578
Organismes Etat	7	3	3
Autres charges à payer	150	150	-
Total	4 820	3 791	1 029

Les dettes sociales et les dettes envers les organismes sociaux ont augmenté sur l'année 2022, compte tenu de l'accroissement significatif des effectifs sur la période.

Les autres charges à payer concernent les jetons de présence à payer aux administrateurs.

c) Les avances et acomptes reçus sur commandes

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 5 230 k€ au 31 décembre 2022 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation. Au 31 Décembre 2022, un montant de 985 k€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 230	6 409	(1 179)
Total	5 230	6 409	(1 179)

NOTE 12 DIVERS PASSIFS

a) Les écarts de conversion passif

Des écarts de conversion passif ont été comptabilisés pour un montant de 27 k€. Ils concernent des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

b) Les produits constatés d'avances

Ils s'élèvent à 0,6 k€ et correspondent à des prestations de services facturés sur la période mais non encore effectuées.

NOTE 13 CHIFFRES D’AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Prestations de services	13 055	12 394	661
Prestations de services intercompagnies	1 898	1 726	171
Total	14 953	14 120	833

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chiffre d'affaires FRANCE	592	2 255	(1 663)
Chiffre d'affaires USA/CANADA	5 539	3 637	1 902
Chiffre d'affaires UK	2 822	2 307	515
Chiffre d'affaires CHINE	2 877	3 990	(1 114)
Chiffre d'affaires AUTRES EXPORTATIONS	3 123	1 931	1 192
Total	14 953	14 120	833

Le chiffre d’affaires prestations de services à destination de l’industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l’exécution et de l’avancement des prestations. Les prestations inter-compagnies, concernent des coûts de licences et des heures de travail fournis par nos équipes opérationnelles pour notre filiale chinoise.

NOTE 14 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d’exploitation suivants :

- 24 k€ correspondent à l’aide à l’embauche des jeunes ;
- 257 k€ de gains de change sur créances et dettes commerciales ;
- 275 k€ correspondant à des dettes commerciales prescrites ;
- 55 k€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- 140 k€ de reprise de la provision sur les indemnités de fin de carrière ;
- 65 k€ de reprise de la provision sur les comptes courants.

NOTE 15 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d’impôt recherche s’élèvent à 5 011 k€, à comparer avec les charges d’exploitation de la période de 35 586 k€.

NOTE 16 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Autres achats et charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Etudes et prestations	6 533	5 502	1 031
Fournitures non stockées	171	91	80
Sous-traitance	1 927	925	1 001
Locations et Charges locatives	882	550	332
Entretien et réparation	152	155	(3)
Primes d'assurances	102	58	44
Services extérieurs divers	3 361	2 222	1 138
Intermédiaires et honoraires	2 379	1 994	385
Publicité	459	226	233
Transport	37	36	0
Déplacement, missions et réceptions	845	301	544
Frais postaux et télécommunications	61	49	12
Services bancaires	168	146	21
Autres charges d'exploitation	33	14	19
Total	17 109	12 271	4 838

La variation de charges de 4 838 k€ s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des prestations facturées par la filiale US à hauteur de 1 497 k€ (Sous-traitance);
- L'augmentation des charges liées aux projets pharmaceutiques pour un montant de 528 k€ ;
- L'augmentation des locations d'hébergement de serveurs pour un montant de 275 k€ ;
- L'augmentation des honoraires (recrutements, avocats, etc..) pour un montant 385 k€ ;
- L'augmentation des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 994 k€ ;
- L'augmentation des frais de publicité et marketing pour 233 k€ ;
- Le recours à du personnel intérimaire sur l'exercice pour 143 k€ ;
- L'augmentation des frais de voyages et déplacements pour 544 k€.

NOTE 17 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Il s'agit principalement :

- De contributions assises sur les salaires (Taxe apprentissage et formation professionnelle), pour un montant de 187 k€ ;
- Les autres taxes (Contribution économique territoriale, Taxe foncière, Retenue à la source, taxe sur les véhicules de sociétés) pour 78 k€ ;
- Des frais de formations pour un montant de 105 k€.

NOTE 18 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de Personnel s'élevaient au 31 décembre 2022, à 16 381 k€ contre 13 479 k€ au 31 décembre 2021 soit une hausse de 22 %.

Les effectifs moyens sur la période ont augmenté de 21%.

Salaires et charges sociales (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires	11 132	9 344	1 788
Charges sociales	5 249	4 136	1 113
Total	16 381	13 479	2 901

NOTE 19 AUTRES CHARGES

Il s'agit principalement :

- De coûts de licences pour des logiciels, pour un montant de 451 k€ ;
- De la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2022 pour 150 k€ ;
- Des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour un montant de 223 k€.

NOTE 20 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 1 407 k€ se justifient principalement par :

- Les intérêts sur l'emprunt souscrit auprès de l'EIB pour un montant de 994 k€ ;
- Une provision pour perte de change de 198 k€.

Les produits financiers de 549 k€ correspondent principalement à :

- Des gains de change pour un montant de 401 k€ ;
- Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 120 k€ ;
- Des intérêts de 28 k€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie).

NOTE 21 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 236 k€ et il est constitué principalement d'un mali sur rachat d'actions propres pour 224 k€.

NOTE 22 IMPOT SUR LES BENEFICES

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2022 et s'élevaient à 149 712 k€, soit un allègement d'impôt potentiel de 37 428 k€ (au taux de 25%).

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du crédit impôt recherche s'élève à 1 503 k€ contre 1 473 k€ au 31 décembre 2021. Un crédit impôt innovation a été constaté au 31 décembre 2022, et s'élève à 80 k€ tout comme au 31 décembre 2021.

NOTE 23 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2022, le résultat net est une perte de 18 181 k€, soit par action un résultat net de (1,15€).

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Note 8.

Ces instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 24 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	140	116	24	21%
Employés	7	5	2	40%
Total	147	121	26	21%

NOTE 25 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

La société Median Technologies est domiciliée au 1800 route des Crêtes, Les deux arcs - 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro SIRET 443 676 309 00042.

NOTE 26 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 184	852	331
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	(297)	(247)	(50)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	219	297	(78)
Jetons de présence	150	150	-
Total	1 255	1 052	203

NOTE 27 ENGAGEMENTS

Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI)

- a) Le 18 décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 m€, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années.

- Tranche A pour 15 m€ débloquée le 17 avril 2020 ;
- Tranche B pour 10 m€ (extension de la durée de déblocage d'un an – Fin d'année 2023) ;
- Tranche C pour 10 m€ (caduque au 31 décembre 2022).

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

- b) Le 28 décembre 2022, le contrat ayant pris fin, un avenant a été signé et prévoit principalement :
- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023 ;
 - L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet iBiopsy,
 - Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie dans le cadre du contrat.

A la fin du projet défini au contrat

Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet iBiopsy. La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. Le comité de direction de Median Technologies est confiant dans sa capacité à réaliser dans les délais impartis, les objectifs définis au travers du contrat signé avec la banque Européenne d'investissement. Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie dans le cadre du contrat.

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS

Les chiffres et les informations présentés sont basés sur les comptes consolidés du Groupe, établis de manière volontaire et en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

Le total des actifs et Passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 34 753 k€.

Le Résultat net consolidé de l'exercice dégage une perte de 20 213 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

SOMMAIRE

A.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	- 61 -
B.	ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE.....	- 62 -
C.	ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)	- 62 -
D.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 63 -
E.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 64 -
F.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS	- 65 -

A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3	963	72
Immobilisations corporelles	4	1 973	1 513
Actifs financiers non courants	5	306	264
Total des actifs non courants		3 242	1849
Stocks		-	-
Créances clients et autres créances	6	5 955	5 000
Actifs financiers courants	7	200	241
Autres actifs courants	8	3 883	3 289
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9	21 473	39 010
Total des actifs courants		31 511	47 539
TOTAL DES ACTIFS		34 753	49 388
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	11	790	775
Primes liées au capital	11	86 770	86 649
Réserves consolidées		(74 695)	(63 377)
Ecart de Conversion		95	183
Résultat net	25	(20 213)	(19 292)
Total des Capitaux Propres		(7 253)	4 938
	<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(7 253)</i>	<i>4 938</i>
Dettes financières non courantes	14	17 620	16 144
Engagement envers le personnel	12	675	767
Passif d'impôts différés	16	277	241
Provisions non courantes	13	69	43
Total des Passifs non courants		18 642	17 195
Dettes financières courantes	14	530	375
Instruments financiers	15	5 809	10 505
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	17	8 914	7 551
Passifs sur contrats	18	8 110	8 824
Total des Passifs courants		23 364	27 255
TOTAL DES PASSIFS		34 753	49 388

B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	19	23 670	20 547
Autres produits de l'activité		275	15
Produits des activités ordinaires		23 945	20 563
Achats consommés		750	(117)
Charges externes	20	(18 846)	(13 722)
Taxes	22	(404)	(415)
Charges de personnel	21	(28 061)	(17 364)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	3/4/21	(756)	(567)
Autres charges d'exploitation		(116)	(1)
Autres produits d'exploitation		131	28
Résultat Opérationnel		(23 356)	(11 595)
Coût de l'endettement financier net	24	(1 275)	(1 189)
Autres charges financières	24	(240)	(6 612)
Autres produits financiers	24	5 180	541
Résultat Financier Net	24	3 664	(7 260)
Charges d'impôt sur le résultat	25	(521)	(437)
Résultat Net	26	(20 213)	(19 292)
Résultat net part du Groupe		(20 213)	(19 292)
Résultat net part du groupe de base et dilué par actions	26	(1,28)	(1,25)

C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
RESULTAT NET		(20 213)	(19 292)
Activités à l'étranger - écart de conversion		(88)	123
Total des éléments recyclables		(88)	123
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		217	(1)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(54)	
Total des éléments non recyclables		162	(1)
RESULTAT GLOBAL		(20 139)	(19 171)

D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
1/01/2021		607	53 080	270	53 350	(280)	(52 079)	(217)	(52 578)	61	(12 802)	(11 362)
Affectation du résultat N-1							(12 802)		(12 802)		12 802	-
Augmentation de capital	11	168	33 298		33 298							33 466
Attribution de BSA										122		-
Variation des écarts de conversion												122
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								(1)	(1)			(1)
Résultat de la période N											(19 292)	(19 292)
Paiements en actions							1 847		1 847			1 847
Actions propres acquises et vendues						158			158			158
1/01/2022		775	86 378	270	86 649	(122)	(63 034)	(218)	(63 377)	183	(19 292)	4 938
Affectation du résultat N-1							(19 292)		(19 292)		19 292	-
Augmentation de capital	11	15	63		63							79
Attribution de BSA				58	58							58
Variation des écarts de conversion										(88)		(88)
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								162	162			162
Résultat de la période N											(20 213)	(20 213)
Paiements en actions							7 853		7 853			7 853
Actions propres acquises et vendues						(42)			(42)			(42)
31/12/2022		790	86 442	328	86 770	(164)	(74 473)	(56)	(74 695)	95	(20 213)	(7 253)

E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
RESULTAT NET	24	(20 213)	(19 292)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		845	685
Paieement fondé sur des actions	21	7 853	1 847
Plus et moins values de cession		(53)	-
Coût de l'endettement financier net	14	1 250	1 160
Variation de la juste valeur des warrants	15	(4 696)	6 489
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		288	349
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	23	521	437
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(14 206)	(8 325)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(955)	(1 372)
Intérêts payés		(16)	(16)
Impôts payés		(617)	(414)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(15 793)	(10 127)
Incidence des variations de périmètre		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	(44)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 387)	(437)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(0)	(229)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		-	39
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 387)	(671)
Augmentation de capital ou apports	10	165	33 435
Frais sur augmentation de capital	10	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(42)	158
Souscription d'emprunts et dettes financières	14	-	-
Frais d'émission d'emprunts		-	-
Remboursement de la dette liée aux droits d'utilisation des actifs loués	13	(400)	(390)
Flux net de trésorerie lié au financement		(277)	33 203
Incidence de la variation des taux de change		(80)	289
VARIATION DE LA TRESORERIE		(17 538)	22 694
Trésorerie à l'ouverture	9	39 006	16 311
Trésorerie à la clôture	9	21 467	39 006

F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

NOTE 1	Présentation des événements majeurs.....	- 66 -
NOTE 2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	- 68 -
NOTE 3	Immobilisations incorporelles	- 82 -
NOTE 4	Immobilisations corporelles	- 82 -
NOTE 5	Actifs financiers non courants	- 83 -
NOTE 6	Créances clients.....	- 84 -
NOTE 7	Actifs financiers courants	- 84 -
NOTE 8	Autres actifs courants.....	- 85 -
NOTE 9	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 85 -
NOTE 10	Instrument financiers par catégorie	- 86 -
NOTE 11	Capitaux propres.....	- 87 -
NOTE 12	Engagements envers le personnel	- 89 -
NOTE 13	Provisions courantes et non courantes.....	- 91 -
NOTE 14	Dettes financières	- 91 -
NOTE 15	Instrument financiers	- 92 -
NOTE 16	Impôts différés	- 94 -
NOTE 17	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes.....	- 95 -
NOTE 18	Passifs sur contrats	- 96 -
NOTE 19	Chiffre d'affaires	- 97 -
NOTE 20	Charges externes.....	- 98 -
NOTE 21	Charges du personnel	- 99 -
NOTE 22	Taxes	- 99 -
NOTE 23	Paievements fondés sur des actions.....	- 100 -
NOTE 24	Résultat financier	- 104 -
NOTE 25	Impôt sur le résultat.....	- 104 -
NOTE 26	Résultat par action	- 105 -
NOTE 27	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers.....	- 106 -
NOTE 28	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels	- 108 -
NOTE 29	Opérations avec des parties liées	- 109 -
NOTE 30	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau.....	- 109 -
NOTE 31	Dividendes.....	- 110 -
NOTE 32	Événements postérieurs à la clôture	- 110 -

NOTE 1 PRESENTATION DES EVENEMENTS MAJEURS

a) Activité iCRO : poursuite de la croissance des revenus et extension du portefeuille de services d'imagerie pour les sociétés biopharmaceutiques avec Imaging Lab

En 2022, l'activité iCRO de Median Technologies, qui délivre des services à l'industrie biopharmaceutique mondiale pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques en oncologie a poursuivi sa croissance. Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de Median Technologies est de 23,7 m€, en hausse de 15% par rapport au chiffre d'affaires de 2021. Le chiffre d'affaires de la société est généré entièrement par l'activité commerciale de la division iCRO.

A partir de mai 2022, la division iCRO a mis à profit les technologies développées par la division iBiopsy® dans l'intelligence artificielle et l'exploration des données (Data Mining) et a enrichi son portefeuille de services pour l'industrie pharmaceutique avec l'offre Imaging Lab. Imaging Lab permet aux clients de la société d'exploiter en profondeur les données d'imagerie de leurs essais cliniques, et de mettre en place des collaborations de recherche pour l'identification de nouveaux biomarqueurs. Imaging Lab va apporter de nouvelles réponses sur quatre des axes conditionnant le succès des programmes cliniques : la sélection des patients inclus dans les essais, notamment avec l'inclusion de patients diagnostiqués à des stades précoces, la prédiction de la réponse à la thérapie basée sur l'imagerie, la mesure de la progression de la maladie et le développement de tests compagnons d'imagerie. L'offre Imaging Lab a été lancée pendant la conférence 2022 de l'ASCO (American Society of Clinical Oncology) à Chicago, Etats Unis.

Le carnet de commandes du groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 60,9 m€, en hausse de 2,9 m€ par rapport au 31 décembre 2021.

b) Activité iBiopsy® : des avancées notables dans le plan de développement clinique iBiopsy® Lung Cancer Screening

En 2022, la société a annoncé avoir terminé la mise au point de son logiciel dispositif médical iBiopsy® Lung Cancer Screening CADe/CADx intégrant les technologies de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning, qui atteint des performances de sensibilité et de spécificité exceptionnelles.

Median a par ailleurs initié, au cours de 2022, les discussions avec la FDA en vue de préparer la demande d'approbation réglementaire et d'autorisation de mise sur le marché américain de son dispositif logiciel médical iBiopsy® LCS CADe/CADx au cours du premier semestre 2024. En parallèle, la société prévoit un marquage CE de son logiciel dispositif médical dans la seconde moitié de 2024. La collecte des images et des données rétrospectives qui serviront pour l'étude pivot iBiopsy® LCS CADe/CADx a commencé fin 2022, ainsi que le recrutement des lecteurs.

c) Trésorerie

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie étaient de 21,5 m€, par rapport à 39 m€ au 31 décembre 2021.

d) Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Société et du Groupe au 31 décembre 2022 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction du Groupe. Le Groupe se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire du Groupe au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants. Le Groupe a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Le Groupe estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à décembre 2023 sur la base des éléments suivants :

Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2022 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 21,5 m€ ;

- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2023.

Le Groupe a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital ;
- Discussion avancée avec un actionnaire historique du Groupe en vue de souscrire un emprunt sous forme d'obligations convertibles d'un montant de 10 m€ dont les termes à la date de publication du Rapport financier 2022 sont en cours de négociation ;
- Possibilité, sous certaines conditions, d'exercer une seconde tranche de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 10 m€.

Depuis son origine, le Groupe a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, le Groupe envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D’EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

a) Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu’adoptées par l’Union européenne et ceci pour l’ensemble des périodes présentées.

Les textes adoptés par l’Union européenne sont publiés au Journal officiel de l’Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l’exception de certaines catégories d’actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur.

Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d’application obligatoire au 1er janvier 2022

- Amendements à IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat Amendements applicables au 1er janvier 2022 ;
- Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles – produits générés avant l’utilisation prévue ;
- Améliorations annuelles 2018-2020 – diverses dispositions ;
- Amendement IFRS 3 référence cadre conceptuel ;
- Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un contrat de type SaaS (IAS 38 Immobilisations incorporelles).

L’adoption des nouvelles normes, amendements, interprétations obligatoires listés ci-dessus n’a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l’IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2022 au sein de l’Union Européenne (sous réserve de leur approbation)

Le Groupe n’a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

- Amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant / non courant et les informations sur les politiques comptables ;
- Amendement à IAS 8 « Définition des estimations » ;
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d’une même transaction ».

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l’IASB non encore applicable au 1er janvier 2022 au sein de l’Union Européenne

En 2022, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l’Union Européenne sont :

- Amendement à IAS 1 « Passifs non courants assortis de restrictions » ;
- Amendement à IFRS 16 concernant le passif de location relatif à une cession-bail.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables. Le management du Groupe n'anticipe pas d'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne.

b) Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, comme décrit à la note 26 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers », et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des warrants A liés à l'emprunt BEI qui sont de niveau 3. Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Directeur Financier qui est responsable de la supervision de toute évaluation significative de la juste valeur, en particulier les évaluations du niveau 3, s'appuie sur une équipe spécialisée externe au Groupe. Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation. Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers, l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des normes IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenu est pertinent.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En ce qui concerne les frais de recherche et développement, la majorité des coûts concerne des travaux pour l'activité iBiopsy, qui sont actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les coûts de ce projet, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Ces 2 logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Depuis cette année, ces 2 nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères présentés ci-dessus. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE, ...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

c) Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Sur le 1er semestre 2022, la société Median Technologies Hong-Kong Ltd, a été dissoute.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (filie)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. (filie)	Chine	Chine		Intégration globale	100%

Les filiales « MEDIAN US » et « MEDIAN CN » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe. Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

e) Conversion des transactions libellées en devises

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers" ou « Charges financières ».

Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les “Réserves de conversion”.

Lorsque l’investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en “Réserves de conversion” qui s’y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

f) Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l’activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d’exploitation, sont présentés en « courants », d’une part et en « non courants » d’autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d’un an.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d’acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Concernant les frais de recherche et développement, voir ci-dessus la note sur les « Utilisation de jugements et d’estimations ».

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur recouvrable d’un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisation Incorporelles	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de Développements de logiciels	Linéaire	3 ans

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles.

Immobilisations Corporelles	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

i) Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, à l'exception des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels en cours qui sont systématiquement soumis à un test de dépréciation, même en l'absence d'un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie, si l'actif ne génère pas de trésorerie de façon isolée, qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

j) Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

Le Groupe ne se trouve pas exposé, ou bien à un risque très limité du fait de sa politique de « Paiement d'Acompte » qu'il contractualise avec la majorité de ces clients. Les clients versent entre 15% et 30% du montant du contrat signé avant le début de l'étude et le début des travaux réalisés par le Groupe. Les sommes avancées sont reprises sur la durée du contrat. Le risque est principalement limité entre la date d'émission de la première facture d'acompte et de son encaissement.

Les délais de paiement sont compris entre 30 et 45 jours, voire plus dans certains cas bien précis. Il est également à noter que le marché sur lequel le Groupe se positionne, permet de travailler avec de très grands groupes pharmaceutiques, ou biotechnologiques qui ont réalisé des levées de fonds très importantes et disposent donc d'une solvabilité très importante.

k) Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante de financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
- Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres

éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

- *Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

m) Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

n) Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions").

Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

o) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

p) Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

q) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

r) Passifs financiers

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

s) Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

t) Chiffre d'affaires

Les principales activités du Groupe sont :

- **L'activité iCRO** : cette activité consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés ;
- **L'activité iBiopsy®** : elle est basée sur les technologies les plus avancées en Intelligence Artificielle et bénéficie de l'expertise de Median en Sciences des données et en traitement d'images médicales. iBiopsy® a pour but le développement de solutions et de tests diagnostiques non invasifs basés sur les images et cible de nombreuses indications pour lesquelles des besoins non couverts existent en termes de diagnostic précoce, de pronostic et de sélection de traitements dans le cadre de la médecine personnalisée.

Le chiffre d'affaires résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services conformément à IFRS 15 paragraphe 35 a), les clients recevant et consommant simultanément les prestations de services d'imagerie rendues par Median.

u) Crédit d'impôt recherche et Innovation

Des crédits d'impôts sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique.

Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel et des charges externes.

Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en diminution des charges du personnel et des charges externes.

v) Contrat de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers. Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que la dette de loyers est comptabilisée dans les postes « Dettes financières non courantes » et « Dettes financières courantes ».

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

La dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les loyers variables qui sont basés sur un autre élément qu'un taux ou un index, comme les loyers basés sur l'utilisation du bien loué ou sur sa performance sont exclus de l'évaluation de la dette.

Détermination de la durée d'un contrat

La durée du contrat est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par :

- des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et,
- des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- biens immobiliers : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte.
- biens mobiliers (dont notamment matériel de transport) : la durée retenue correspond généralement à la durée non-résiliable du contrat. En effet, en cas d'option de renouvellement, le groupe considère qu'il n'est pas raisonnablement d'exercer les options de renouvellement compte tenu de la nature des biens loués et de la facilité de les remplacer.

Détermination du taux d'actualisation des dettes de loyers

Le groupe considère qu'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de ses contrats de location. Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire.

Le groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes. Les taux retenus reflètent le taux d'intérêt d'un emprunt dont le profil de paiement est similaire à celui des loyers.

Evaluation ultérieure

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du droit d'utilisation. Si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif, ou qu'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, le droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité du bien loué sous-jacent. La dette de loyers est réévaluée selon :

- une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location ;
- une diminution reflétant les paiements de loyer de la période ;
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

w) Information sectorielle

Le Groupe Median fournit des services d'imagerie innovants pour les essais cliniques en oncologie et intègre dans ses plateformes les dernières avancées de l'intelligence artificielle pour accéder à des informations contenues dans les images médicales, à ce jour inaccessibles. Les deux plateformes propriétaires sont :

- iSee® pour les services d'imagerie dans les essais cliniques ; et
- iBiopsy® pour des diagnostics non-invasifs basés sur l'imagerie ;

Elles exploitent la puissance des images médicales pour accélérer l'innovation thérapeutique et améliorer la prise en charge des patients atteints de cancers et d'autres maladies chroniques.

La plateforme iBiopsy® est à ce jour en phase de recherche et développement, et l'ensemble des travaux réalisés ne peuvent à ce jour être considérés comme une activité en tant que telle.

L'activité iCRO qui utilise la plateforme propriétaire iSee® est, à ce jour, la seule activité générant du chiffre d'affaires. Le Groupe réalise son chiffre d'affaires principalement sur les zones géographiques suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Asie - Chine principalement au travers de sa filiale Median Medical technology (Shanghai) co., ltd.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité iCRO conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels, le suivi de la trésorerie et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe.

Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

x) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2022			31/12/2021		
Brevets, licences, marques	1 410	(1 222)	188	1 226	(1 154)	72
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	775	-	775	-	-	-
Total	2 185	(1 222)	963	1 226	(1 154)	72

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2022			31/12/2021		
Solde à l'ouverture	1 226	(1 154)	72	1 182	(1 125)	57
Acquisitions	959	-	959	44	-	44
Cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(68)	(68)	-	(30)	(30)
Effets des variations de change	-	-	-	-	-	-
Solde à la clôture	2 185	(1 222)	963	1 226	(1 154)	72

Sur L'exercice la société a immobilisé les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Ces 2 logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS 38, en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles milliers d'euros)	(En	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
		31/12/2022			31/12/2021		
Constructions, Agencements		127	(93)	34	127	(86)	41
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions- Agencements		2 174	(1 133)	1 041	1 521	(808)	713
Autres immobilisations corporelles		2 246	(1 531)	714	1 824	(1 210)	614
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immobilisation corporelles		396	(213)	184	282	(137)	145
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		-	-	-	-	-	-
Total		4 943	(2 970)	1 973	3 754	(2 241)	1 513

Le droit d'utilisation de 2 174 k€ activé sur les locations immobilières concerne essentiellement le bail locatif des locaux de Valbonne et de Shanghai.

Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 282 k€ et concerne principalement du matériel de transport.

Les autres immobilisations corporelles concernent principalement du matériel informatique (ordinateurs, serveurs).

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2022			31/12/2021		
Solde à l'ouverture	3 755	(2 242)	1 513	3 272	(1 664)	1 608
Acquisitions	1 245	-	1 245	437	-	437
Cessions, mises au rebut	(23)	21	(2)	(81)	80	(1)
Autres mouvements	-	6	6	93	-	93
Variation des dépréciations et amortissements	-	(762)	(762)	-	(642)	(642)
Effets des variations de change	(33)	7	(26)	34	(16)	18
Solde à la clôture	4 943	(2 970)	1 973	3 755	(2 242)	1 513

Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société (serveurs, ordinateurs,...).

La variation du droit d'utilisation constaté conformément à IFRS 16 est la suivante :

Actifs liés au droit d'utilisation (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2021		
	1 804	(946)	858
Acquisitions	817	-	817
Cessions, mises au rebut	(18)	18	-
Autres mouvements	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(425)	(425)
Effets des variations de change	(32)	7	(25)
31/12/2022	2 570	(1 346)	1 225

Les acquisitions concernent le nouveau contrat de locations signé sur l'exercice 2022 pour le nouveau bureau de Shanghai.

La charge d'intérêt sur les obligations locatives ainsi que la charge comptabilisée en application du paragraphe 6 de la norme IFRS 16 relatif aux contrats de location à court terme est non significative.

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôts et cautionnements	74	68	5
Prêts	233	196	37
Total	306	264	42

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients	6 196	5 241	955
Depreciations	(241)	(241)	(0)
Total	5 955	5 000	955

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an. La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2022 est la suivante :

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours
Clients	6 196	2 412	1 518	885	1 382
Depreciations	(241)	-	-	-	(241)
Total	5 955	2 412	1 518	885	1 141

Les créances clients à plus de 60 jours concernent essentiellement la société Chinoise pour laquelle, des spécificités liées à la facturation entraînent des délais d'encaissement des créances plus longs.

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants sont les suivants :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Espèces mobilisées - contrat de liquidité	200	241	(41)
Depots et cautionnement	-	-	-
Total	200	241	(41)

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 k€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus.

Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 k€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 k€.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 503	1 489	14
Crédit d'impôt innovation	80	80	-
Charges constatées d'avances	1 333	844	489
Autres créances	966	876	91
Total	3 883	3 289	594

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2022 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2022. Il a également été constatée une créance d'impôt relative au crédit impôt innovation. La créance comptabilisée au 31 décembre 2021 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2021 et a été encaissée en septembre 2022. La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale. Les autres créances concernent principalement des créances fiscales (Taxe sur la valeur ajoutée).

NOTE 9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit au 31 Décembre 2022 :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	21 473	39 010	(17 537)
Total	21 473	39 010	(17 537)

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
EUR	15 409	33 272	(17 863)
USD	2 686	3 206	(520)
CNY	3 378	2 532	846
Total	21 473	39 010	(17 537)

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Trésorerie et équivalents trésorerie	21 473	39 010	(17 537)
Concours bancaires	(6)	(4)	(2)
Total	21 467	39 006	(17 539)

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE
a) Actif

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	31/12/2022	Juste valeur Niveau
Actifs financiers non courants	-	306	306	
Créances clients	-	5 955	5 955	
Actifs financiers courants	-	200	200	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	2 550	2 550	
Trésorerie et équivalents	21 473	-	21 473	Niveau 1
Total	21 473	9 010	30 483	

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	31/12/2021	Juste valeur Niveau
Actifs financiers non courants	-	264	264	
Créances clients et autres créances	-	5 000	5 000	
Actifs financiers courants	-	241	241	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	2 445	2 445	
Trésorerie et équivalents	39 010	-	39 010	Niveau 1
Total	39 010	7 950	46 960	

b) Passif

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2022	Juste valeur Niveau
Dettes financières non courantes	-	17 620	17 620	
Dettes financières courantes	-	530	530	
Instruments financiers courants	5 809	-	5 809	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	8 914	8 914	
Passifs sur contrats courants	-	8 110	8 110	
Total	5 809	35 175	40 984	

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2021	Juste valeur Niveau
Dettes financières non courantes	-	16 144	16 144	
Dettes financières courantes	-	375	375	
Instruments financiers courants	10 505	-	10 505	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	7 416	7 416	
Passifs sur contrats courants	-	8 824	8 824	
Total	10 505	32 759	43 264	-

Les classes de passifs financiers de juste valeur de niveau 3 concernent uniquement les bons de souscriptions d'actions émis dans le cadre du contrat signé avec la Banque européenne d'investissement. (Voir note 15)

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES

c) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société est composé de 15 801 449 actions réparties entre :

- 15 778 248 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale,
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2021	775	86 649	87 423	15 493 449
Exercice d'actions gratuites	13	(13)	-	265 000
Exercice de Stock-Options	2	77	79	43 000
Attribution de bons de souscriptions d'actions	-	58	58	-
Position au 31 décembre 2022	790	86 770	87 560	15 801 449

d) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2022, l'impact de l'annulation de 22 055 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de 42 k€.

Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

e) Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites présentés ci-dessous.

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2021	Nombre de titres attribués au 31 Décembre 2022	Nombre de titres annulés / non souscrits au 31 Décembre 2022	Nombre de titres exercés au 31 Décembre 2022	Nombre de titres valides et non exercés au 31 Décembre 2022	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal) en K€
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	133 250	-	-	30 500	102 750	102 750	1,50	5
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	-	13 000	13 000	1,50	1
		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3
		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	-	30 000	30 000	1,50	2
19/06/2020	500 000	09/07/2020	50 000	08/07/2027	25 000	-	-	12 500	12 500	12 500	2,65	1
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	-	10 000	-	-	10 000	10 000	12,43	1
Stock Options	1 010 000		535 016		345 766	10 000	-	43 000	312 766	312 766		16
01/06/2021	260 000	21/10/2021	260 000		260 000	-	-	65 000	195 000	195 000	-	10
01/06/2021	542 000	21/10/2021	542 000		542 000	-	167 647	200 000	174 353	174 353	-	9
01/06/2021	30 000	21/10/2021	30 000		30 000	-	-	-	30 000	30 000	-	2
14/06/2022	39 000	20/07/2022	39 000		-	39 000	2 000	-	37 000	37 000	-	2
14/06/2022	54 000	20/07/2022	54 000		-	54 000	-	-	54 000	54 000	-	3
14/06/2022	20 000	20/07/2022	20 000		-	20 000	-	-	20 000	20 000	-	1
14/06/2022	60 000	18/10/2022	60 000		-	60 000	-	-	60 000	60 000	-	3
14/06/2022	28 000	24/10/2022	28 000		-	28 000	-	-	28 000	28 000	-	1
Actions Gratuites	1 033 000		1 033 000		832 000	201 000	169 647	265 000	598 353	598 353		30
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	17/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	-	40 000	-	-	40 000	40 000	9,15	2
BSA	970 000		960 000		920 000	40 000	-	-	960 000	960 000		48
Total	3 013 000		2 528 016		2 097 766	251 000	169 647	308 000	1 871 119	1 871 119		94

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 26. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans d'options et actions gratuites attribués aux salariés ou dirigeant de la société.

NOTE 12 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

a) Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour engagement personnel	675	767	(91)
Total	675	767	(91)

Les variations de ces engagements et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions à l'ouverture	767	708
Coût des services	100	49
Coût d'intérêt	26	8
Charges de l'exercice	125	57
Prestations versées	-	-
Ecart actuariels (gains) / pertes	(217)	1
Provisions à la clôture	675	767

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,80%	0,95%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2018-2020	INSEE T68-FM 2016-2018
Âges de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2021 et se présentent ainsi :

Taux de Turnover	31/12/2022	31/12/2021
Inférieur à 25 ans	9,00%	13,00%
Entre 25 et 29 ans	9,00%	13,00%
Entre 30 et 34 ans	7,00%	8,50%
Entre 35 et 39 ans	7,00%	8,50%
Entre 40 et 44 ans	5,00%	8,00%
Entre 45 et 49 ans	5,00%	8,00%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2022
Dette actuarielle à 3,3%	1 158
Dette actuarielle à 3,8%	675
Dette actuarielle à 4,3%	617
Durée estimée (années)	19

Au 31 décembre 2022, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 404 k€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours des 5 prochaines années. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2022.

b) Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2022 est non significatif.

En Chine, la filiale Median Medical Technology (Shanghai) Co. Ltd. contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2022 est non significatif.

NOTE 13 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Au 31 décembre 2022, Les provisions se décomposent comme suit :

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions courantes	-	-	-
Provisions non courantes	69	43	26
Total	69	43	26

Elles correspondent à des provisions pour charges relatives à des contributions sociales qui seront dues à raison des actions gratuites attribuées lors de l'exercice précédent.

NOTE 14 DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2022, les dettes financières se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes financières non courantes	17 620	16 144	1 476
Dettes financières courantes	530	375	155
Total	18 151	16 519	1 632

Le Groupe a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€.

Un avenant a été signé en fin d'année 2022 prorogeant la possibilité de tirage de la Tranche B.

La tranche C, n'est-elle plus débloquée.

Celui-ci était composé de 3 tranches :

- tranche A pour 15 m€ débloquée le 17 avril 2020 ;
- tranche B pour 10 m€ (extension de la durée de déblocage d'un an – Fin d'année 2023) ;
- tranche C pour 10 m€ (caduque au 31 décembre 2022).

Les principales caractéristiques de cet emprunt (Tranche A) sont les suivantes :

- Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 17/04/2025 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux fixe de 6% ;
- Les intérêts sont calculés annuellement et sont capitalisés chaque année dans le montant du capital restant dû.
- L'emprunt est remboursable in-fine ;
- En contrepartie du prêt consenti et du versement de la première tranche de 15 m€, il a été consenti 800 000 BSA-EIB-A. Le montant de la juste valeur de l'emprunt à la date de tirage de la 1^{ère} tranche, soit le 17 avril 2020, s'élevait à 1 040 k€ et a été constaté en diminution des dettes financières non courantes. Ce contrat fait l'objet d'une note spécifique (Note 15).

Passifs Financier non courants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dette liée au droit d'utilisation des actifs	746	504	242
Emprunt BEI	16 164	14 970	1 194
Intérêts courus sur emprunts	711	670	40
Total	17 620	16 144	1 716

Passifs Financier courants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dette liée au droit d'utilisation des actifs	524	370	153
Concours bancaires	6	4	-
Total	530	375	153

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 7,89 % tient compte des frais d'émission de 229 k€ ainsi que de la juste valeur, à la date de souscription, des warrants A de 1 040 k€. La charge financière comptabilisée sur l'exercice et calculée sur la base de ce TIE s'élève à 1 234 k€.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS

À la suite de la levée de la première tranche de l'emprunt BEI (cf note 14), le Groupe a conclu, le 1er avril 2020 avec la BEI, l'émission de Warrants A dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 800 000 BSA-EIB-A ;
- Ces warrants sont exerçables pendant 15 ans à compter de la date d'émission (i.e. de la date de décaissement des tranches A et B auxquelles ils sont adossés) ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).

Une analyse a été conduite par le groupe qui a conclu que les warrants A sont des instruments dérivés sur actions propres qui ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres puisqu'ils peuvent être dénoués soit par la livraison d'un nombre variable d'actions soit par un montant variable de trésorerie. En conséquence, ils ne suivent pas la règle du fixe contre fixe et sont qualifiés d'instruments dérivés passifs entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Le dérivé est, pour la première fois, reconnu à sa juste valeur à la date de tirage au passif du bilan des comptes consolidés du Groupe en minoration de l'emprunt auquel il se rattache. Ainsi, compte tenu du seul tirage de la tranche A pour un montant de 15 m€, seuls les warrants A ont été reconnus dans les comptes consolidés.

Les warrants constituant une vente d'option (vente de call sur ses propres titres) non éligible comme instruments de couverture selon la norme IFRS 9, la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des warrants a pu être déterminé. Celui-ci s'élève donc à 8,34 € pour les 800 000 warrants A.

Considérant que le prix d'exercice des warrants est fixe et que Median Technologies ne verse aucun dividende à ses actionnaires, la juste valeur des warrants, qualifiée de niveau 3, a été estimée sur la base d'une formule Black & Scholes, sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Un taux de dividende nul ;
- Un taux sans risque fondé sur le taux à court terme de la zone euro (« ESTER ») ;
- La date de maturité des warrants A au 17/04/2035 ;
- Une volatilité attendue de l'action Median Technologies de 69% fondée sur l'observation de la volatilité historique de la société, la volatilité implicite n'étant pas observable pour Median Technologies ;
- Le prix de l'action Median Technologies à la date de valorisation.

Instruments financiers	31/12/2022	31/12/2021	Variation
BSA-BEI-A (1)	5 809	10 505	(4 696)
Total	5 809	10 505	(4 696)

(1) Valorisation au 17 Avril 2020 : 1 040 k€ - Comptabilisation en diminution de l'Emprunt.

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, la juste valeur initiale de 1 040 k€, comptabilisée en déduction de la tranche A de l'emprunt, a fait l'objet d'une réévaluation :

- A la clôture 2020 pour s'établir à 4 016 k€,
- A la clôture 2021 pour s'établir à 10 505 k€,
- A la clôture 2022 pour s'établir à 5 809 k€.

La variation de la juste valeur sur l'exercice 2022, soit 4 696 k€ a été constatée en produit financier.

À la date de clôture, la modification de la volatilité aurait les effets suivants sur la juste valeur des warrants, à condition que les autres données d'entrées restent constantes :

	Prix d'exercice	Juste valeur
Volatilité à 67,52%	7,21	5 768
Volatilité à 68,52%	7,26	5 809
Volatilité à 69,52%	7,31	5 848

NOTE 16 IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	696	683	13
Retraitements de consolidation :			
- Retraites et pensions	169	192	(23)
- Provision intragroupe (1)	(1 145)	(1 120)	(25)
- Droits liés à l'utilisation des actifs	3	4	(1)
- Autres retraitements	-	-	-
Total (3)	(277)	(241)	(37)

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 579 k€ au 31 décembre 2022 (4 478 k€ au 31 décembre 2021).

(2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 696 k€ (683 k€ au 31 décembre 2021) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 m€.

Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de Recherche et de Développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet iBiopsy, le groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquentes. De ce fait, le groupe, n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques.

Compte tenu de son historique de pertes récentes et en l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales. Le solde de ces déficits fiscaux non activé s'élève au 31 décembre 2022 à un montant de 146 929 k€ (127 267 k€ au 31 décembre 2021) sur la société française.

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Position à l'ouverture	(241)	(237)
Charges et Produit d'impôt différés au compte de résultat	18	(4)
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	(54)	-
Position à la clôture	(277)	(241)

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	13	-	7	-
Retraitements de consolidation :				
- Retraites et pensions	31	(54)	14	0
- Provision intragroupe (1)	(25)	-	(15)	-
- Droits liés à l'utilisation des actifs	(1)	-	0	-
- Autres retraitements	-	-	(11)	-
Total	18	(54)	(4)	0

NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti. La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes fournisseurs	3 672	3 120	552
Dettes fiscales	390	636	(246)
Dettes sociales	4 656	3 703	953
Dettes fournisseurs d'immobilisations	-	-	-
Autres dettes	197	171	26
Total	8 914	7 630	1 282

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an. Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Au 31 décembre 2022, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

Passifs sur contrats (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Avances reçues des clients à plus d'un an	8 109	8 824	(714)
Produits constatés d'avance	1	1	0
Total	8 110	8 824	(714)

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires ;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation.

NOTE 19 CHIFFRE D’AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	2022-12-31			2021-12-31			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	592	23 078	23 670	2 255	18 292	20 547	3 123
Total	592	23 078	23 670	2 255	18 292	20 547	3 123

Les zones géographiques sont réparties par destination. La répartition du chiffre d'affaires par pays :

Chiffre d'affaires par zone (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chine	11 773	10 417	1 356
USA/Canada	5 380	3 637	1 743
Autres exportations	5 310	1 931	3 379
UK	615	2 307	(1 692)
France	592	2 255	(1 663)
Total	23 670	20 547	3 123

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2022 s'élève à 23 670 k€, contre 20 547 k€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 15%.

Cette hausse de l'activité sur 2022 s'explique principalement par le développement de l'activité iCRO auprès de clients étrangers.

L'activité iBiopsy® n'a pas généré de revenu à ce jour.

Le Groupe est référencé auprès des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire.

Le chiffre d'affaires par clients (Sociétés) se présente comme suit :

Chiffre d'affaires par clients (En milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021		Variation
Clients A	2 388	10%	3 778	18%	(1 390)
Clients B	1 676	7%	2 264	11%	(588)
Clients C	2 029	9%	2 043	10%	(14)
Clients D	2 971	13%	765	4%	2 206
Clients E	2 417	10%	1 174	6%	1 243
Autres	12 189	51%	10 522	51%	1 667
Total	23 670	100%	20 547	100%	3 123

En 2022, les 5 principaux clients de Median représentent 48,5% du revenu contre 48,8% l'année précédente.

NOTE 20 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 846 K€ contre 13 722 K€ au 31 décembre 2021. Cette variation de charges de 5 124 K€ s'explique par l'effet combiné de :

Charges Externes (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Sous-traitance	8 420	6 719	1 701
Locations et Charges locatives	608	243	365
Entretien et réparation	231	282	(52)
Primes d'assurances	160	79	81
Services extérieurs divers	3 280	2 271	1 009
Intermédiaires et honoraires	3 134	2 354	780
Publicité	481	228	253
Transport	37	36	0
Déplacement, missions et réceptions	1 078	443	635
Frais postaux et télécommunications	118	114	4
Services bancaires	184	158	26
Autres services - divers	176	14	162
Autres charges d'exploitation	940	781	159
Total	18 846	13 722	5 124

- La hausse de 1 701 k€ des charges de sous-traitance en lien avec les projets pharmaceutiques suite à la hausse de l'activité sur l'ensemble des sociétés du Groupe.
- La hausse des services extérieurs pour 1 009 k€ relative :
 - Aux études et recherches marketing menées dans le cadre du projet iBiopsy ;
 - Aux contrats signés avec des hôpitaux et cliniques pour obtenir des données d'imageries médicales et leurs traitements spécifiques (annotations, segmentations) ;
 - Au recours à du personnel spécialisé en développement de logiciels informatiques, afin de permettre la création de nouveaux outils dédiés aux essais cliniques.
- La hausse des honoraires pour un total de 780 k€, du fait de très nombreux recrutements de haut niveau ainsi qu'aux recours à des prestataires informatiques pour le support de l'ensemble des infrastructures du Groupe.
- L'augmentation des frais de voyage et déplacements pour 635 k€ compte tenu de la reprise des voyages suite à la pandémie, mais également du fait de l'embauche de nouvelles ressources, dont de nombreuses travaillant désormais en home-office et étant amenées à se rendre au siège du Groupe.

NOTE 21 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse ainsi :

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Salaires		15 303	11 899	3 405	29%
Charges sociales		6 036	4 877	1 158	24%
Crédit Impôt recherche		(1 230)	(1 308)	78	-6%
Total		20 109	15 468	4 641	30%
Paiements en actions	23	7 853	1 847	6 006	325%
Avantage envers le personnel	12	100	49	51	103%
Total		28 061	17 364	10 697	62%
Effectif moyen		191	165	26	16%

La masse salariale avant paiement en actions et avantages envers le personnel ainsi que les effectifs moyens augmentent fortement sur l'exercice en raison :

- de l'accroissement très important des services sur l'activité iCRO sur l'ensemble des sociétés du Groupe,
- et également pour renforcer les équipes iBiopsy dans l'ensemble de leurs opérations (Recherche marketing, Science, Développement de logiciel, traitement des images, ...).

Le crédit d'impôt recherche ainsi que le crédit impôt innovation correspondent à des aides publiques octroyées par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement et d'innovations.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation de ces crédits d'impôts sur les charges du personnel. La part relative aux autres dépenses a été imputée sur les classes concernées (charges externes, dotations aux amortissements).

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation s'établissent à 5 011 k€ en 2022, contre 4 964 k€ pour le crédit d'impôt recherche en 2021.

NOTE 22 TAXES

Le montant des taxes correspond :

- A des contributions assises sur les salaires pour un montant de 187 k€ ;
- A diverses taxes (retenues à la source, taxe foncière, taxes sur véhicules) pour 78 k€ ;
- A des frais de formation pour un montant de 105 k€.

NOTE 23 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Les programmes de stock-options 2019, 2020 et 2022 (Note 11) ;
- Les programmes d'actions gratuites (Note 11) ;
- Les BSA EIB (Note 15) et BSA 2022.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe. La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme d'actions gratuites comme décrit ci-dessous.

a) Programme de Stock-options

Les conseils d'administration en date des 27 Juin 2019, 16 janvier 2020, 9 juillet 2020, 16 octobre 2020 et 20 juillet 2022 ont attribué respectivement 385 016, 90 000, 50 000, 15 000 et 10 000 stock-options dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019-A	27/06/2019	Cadres supérieurs	94 516	84 516	0 année de service	7 ans
SO 2019-B	27/06/2019	Employés et Cadres supérieurs	257 500	102 750	4 années de service	7 ans
SO 2019-C	27/06/2019	Cadres supérieurs	33 000	13 000	4 années de service	7 ans
Total des options			385 016	200 266		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2020-M	16/01/2020	Président du Conseil	60 000	60 000	0 année de service	7 ans
SO 2020-Z	16/01/2020	Cadres supérieurs	30 000	30 000	3 années de service	7 ans
SO 2020-S	09/07/2020	Cadres supérieurs	50 000	12 500	4 années de service	7 ans
SO 2020-D	16/10/2020	Cadres supérieurs	15 000	0	4 années de service	7 ans
Total des options			155 000	102 500		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2022-1	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	A partir du 1 Janvier 2023	7 ans
Total des options			10 000	10 000		

La charge reconnue sur 2022 au titre de ces plans de stock-options s'élève à 149 k€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes pour la valorisation de la juste valeur de ces options ont été les suivantes pour les options 2022 :

SO 2022-1	
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	11,00
Prix d'exercice (Strike)	12,43
Volatilité attendue	67%
Maturité	7
Taux de rendement sans risque	1,53%
Taux de dividendes	0%
Juste valeur de l'option	6,84

La volatilité attendue a été estimée en prenant en compte la volatilité historique du prix des actions d'un panel de sociétés cotées comparables, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu.

Il est à noter que sur l'ensemble de ces plans, des conditions de présence au sein du groupe sont requises à l'exercice des options.

b) Programme d'actions gratuites

Dans le cadre de ces programmes d'actions gratuites, aucune condition de performance personnelle n'est exigée. Les conditions d'acquisition « Spécifique » dans les tableaux ci-dessous concernent des objectifs d'atteintes de cours de l'action Median Technologies aux dates spécifiés (conditions de marché).

Aux termes de la résolution n°22, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2021 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31/12/2022 (en K€)
AGA 2021-1-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	1 année de service	2	889
AGA 2021-1-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	65 000	2 années de service	2	550
AGA 2021-1-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	65 000	3 années de service	3	367
AGA 2021-1-d	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	65 000	4 années de service	4	275
AGA 2021-2-a	21/10/2021	Cadres supérieurs	200 000	0	1 année de service	2	2 735
AGA 2021-2-b	21/10/2021	Cadres supérieurs	167 647	0	Spécifique	Spécifique	1 419
AGA 2021-2-c	21/10/2021	Cadres supérieurs	174 353	174 353	Spécifique	Spécifique	778
AGA 2021-3-a	21/10/2021	Cadres supérieurs	10 000	10 000	2 années de service	2	127
AGA 2021-3-b	21/10/2021	Cadres supérieurs	10 000	10 000	3 années de service	3	42
AGA 2021-3-c	21/10/2021	Cadres supérieurs	10 000	10 000	4 années de service	4	32
Total des options			832 000	399 353			7 215

Information sur la juste valeur

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans à partir du modèle d'évaluation des options (Black-Sholes) (et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates).

Pour cette raison, les justes valeurs présentées dans le tableau ci-dessous pour les plans AGA 2021-2-b et AGA 2021-2-c ne sont pas identiques au cours de l'action à la date d'attribution.

Les justes valeurs de ces 2 plans tiennent compte de la probabilité de réalisation des critères d'atteinte d'un cours plancher des actions attachées à ces deux plans :

- AGA 2021-2-b : Avant fin octobre 2022, la moyenne des cours de clôture de l'action de la société calculée sur une période de 30 jours de bourse consécutifs soit \geq 22,50 €. **Les options ont été annulées. Conformément à IFRS 2, l'annulation de cette tranche n'a pas donné lieu à la reprise sur l'exercice 2022 de la charge constatée en lors de l'attribution.**
- AGA 2021-2-c : Avant fin octobre 2022 ou 2023, la moyenne des cours de clôture de l'action de la société calculée sur une période de 30 jours de bourse consécutifs soit \geq 33,75 €.

Les conditions de service et de performance hors marché stipulées dans les accords n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La volatilité attendue a été estimée en retenant la volatilité historique du prix des actions de la Société, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu. Le terme attendu des instruments a été estimé en s'appuyant sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'options.

	AGA 2021-1	AGA 2021-2-a	Spécifique AGA 2021-2-b	Spécifique AGA 2021-2-c	AGA 2021-3
Cours de l'action à la date d'attribution	16,98	16,98	16,98	16,98	16,98
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Décote d'inessibilité	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	16,98	16,98	10,53	8,95	16,98
Charge Reconnue au 31 décembre 2022 (en K€)	2 081	2 735	1 419	778	201

La charge reconnue au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 215 k€.

Aux termes de la résolution n°19, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2022 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, les Conseil d'Administration du 20 juillet 2022, du 18 octobre 2022 et du 24 octobre 2022 ont fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31/12/2022 (en K€)
AGA 2022-1-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 750	1 année de service	2	48
AGA 2022-1-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 750	2 années de service	2	24
AGA 2022-1-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 750	3 années de service	3	16
AGA 2022-1-d	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 750	4 années de service	4	12
AGA 2022-2-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	27 000	27 000	1 année de service	2	67
AGA 2022-2-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	13 500	2 années de service	3	22
AGA 2022-2-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	13 500	3 années de service	4	17
AGA 2022-3-a	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	2 années de service	2	25
AGA 2022-3-b	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	3 années de service	3	16
AGA 2022-OM	18/10/2022	Président du Conseil	60 000	60 000	2 années de service	2	50
AGA 2022-FB	24/10/2022	Cadres supérieurs	28 000	28 000	1 année de service	1	42
Total des options			201 000	201 000			338

Information sur la juste valeur

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans.

	AGA 2022-1	AGA 2022-2	AGA 2022-3	AGA 2022-OM	AGA 2022-FB
Cours de l'action à la date d'attribution	11,00	11,00	11,00	8,15	7,96
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	11,00	11,00	11,00	8,15	7,96
Charge Reconnue au 31 décembre 2022 (en K€)	100	106	41	50	42

La charge reconnue au titre de l'exercice 2022 s'élève à 338 k€.

c) Bons de souscriptions d'actions (BSA 2022)

Aux termes des résolutions 1 et 2, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2022 a consenti au Conseil d'Administration, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'un nombre maximum de 40 000 valeurs mobilières. Faisant usage de cette délégation, les Conseil d'Administration du 12 décembre 2022 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2022 (en K€)
BSA 2022	12/12/2022	Administrateurs	40 000	40 000	0 année de service	7	151
Total des options			40 000	40 000			151

BSA 2022	
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	8,05
Prix d'exercice (Strike)	9,15
Volatilité attendue	69%
Maturité	7
Taux de rendement sans risque	2,99%
Taux de dividendes	0%
Juste valeur de l'option	5,23

NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	(1 275)	(1 189)	(86)
Pertes des placements	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	(1 275)	(1 189)	(86)
Pertes de change	(239)	(123)	(116)
Variation de juste valeur des warrants	-	(6 489)	6 489
Autres charges financières	(1)	-	(1)
Autres charges financières	(240)	(6 612)	6 372
Gains de change	381	461	(81)
Variation de juste valeur des warrants	4 696	-	4 696
Autres produits financiers	103	79	24
Autres produits financiers	5 180	541	4 640
Total	3 664	(7 260)	10 924

Le fort accroissement du résultat financier s'explique par la souscription du contrat de financement avec la BEI qui a un double effet :

- Charge d'intérêts sur l'emprunt pour 1 250 k€ ;
- Variation de la juste valeur positive des warrants de 4 696 k€ décrite en Note 15 alors qu'elle représentait une charge de 6 489 k€ lors de l'exercice 2021 ;
- Les gains de change sont relatifs à la conversion des monnaies €/.\$.

NOTE 25 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	(539)	(432)	(107)
Impôt différé net	18	(4)	23
Total	(521)	(437)	(84)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat avant impôt	(19 692)	(18 855)	(837)
Taux d'impôt applicable en France	25,00%	26,50%	
Produit d'impôt théorique	(4 923)	(4 997)	74
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CII)	(396)	(416)	20
Impact des déficits reportables non activés	4 916	3 538	1 378
Différences permanentes et retraitements sans impact sur l'impôt	898	2 284	(1 386)
Autres différences temporelles	25	27	(2)
Total	521	437	84

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 149 712 k€ au 31 décembre 2022.

Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2021 s'élevait à 129 998 k€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 36 732 k€ (31 820 k€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) en retenant un taux d'imposition futur de 25%. Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables minorés du montant activé dans les comptes pour 696 k€. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en notes 2.b) et 16.

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur la juste valeur des warrants ni sur les paiements fondés sur des actions, constituant la principale source de différence incluse sous la rubrique « Différences permanentes et retraitements sans impact sur l'impôt ».

NOTE 26 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(20 213)	(19 292)	(921)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	15 778 248	15 470 248	308 000
Titres d'autocontrôle	(22 055)	(20 093)	(1 962)
Total actions - droits de votes	15 756 193	15 450 155	306 038
Résultat net par actions ordinaires (en euros) - droits de votes	(1,28)	(1,25)	(0,03)
Nombre d'actions potentielles	1 871 119	2 097 766	(226 647)

A noter que le résultat net par action indiqué au compte de résultat consolidé (1.28) correspond au résultat net consolidé sur le nombre d'actions composant le capital social de la société au 31 décembre 2022.

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 11. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Options..) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 27 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé. Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'US\$ à l'euro et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du RMB à l'euro. Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change US\$/€ et RMB/€.

Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Pour le RMB, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise. Sur 2022, tous les nouveaux projets signés avec des sociétés Chinoises, ont été contractualisés directement avec la société Median Medical Technology (Shanghai) co., ltd. Les recrutements continueront afin que l'ensemble des services soient prochainement réalisés par nos équipes chinoises dédiées pour les projets chinois.

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2022, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

c) Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation. Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

d) Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics. La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éléments mentionnés en **Note 1. d) page 68**, permettent de justifier l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 28 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

a) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI)

Le 18 décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 m€, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, doit permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années.

- Tranche A pour 15 m€ ;
- Tranche B pour 10 m€ (extension du contrat d'un an – fin 2023) ;
- Tranche C pour 10 m€ (désormais caduque).

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

Le 28 décembre 2022, le contrat ayant pris fin, un avenant a été signé et prévoit principalement :

- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023 ;
- L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet iBiopsy (fin d'année 2024) : Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet iBiopsy. La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet au 31 décembre 2024. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. Le comité de direction de Median Technologies est confiant dans sa capacité à réaliser dans les délais impartis, les objectifs définis au travers du contrat signé avec la banque Européenne d'investissement.
- Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie dans le cadre du contrat.

NOTE 29 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

a) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 184	852	332
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	(297)	(247)	(50)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	219	297	(78)
Paiements fondés sur des actions	5 177	1 155	4 022
Rémunération de l'activité des administrateurs	150	150	-
Total	6 433	2 207	4 226

A noter que le montant figurant sur la ligne rémunération de l'activité des administrateurs pour 2021 concernait le montant maximal fixé par l'Assemblée Générale.

Le montant définitivement attribué sur l'année 2022 été de 150 k€.

b) Autres opérations avec les principaux dirigeants

Sur l'année 2022, un contrat de consulting a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2022 avec tacite reconduction. Le montant de ce contrat annuel s'élève à 138 k€, avec un bonus de signature d'un montant de 138 k€.

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

NOTE 30 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PwC sur l'exercice 2022 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux Comptes (En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissariat aux comptes, certification		
- Emetteur	74	60
- Filiales intégrées globalement	-	-
Services autres que la certification des comptes		
- Emetteur	75	105
- Filiales intégrées globalement	48	54
Sous-total	197	219
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Sous-total	-	-
Total	197	219

NOTE 31 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2022.

NOTE 32 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 23 février 2023, Median technologies et la BEI ont signé un second avenant au contrat, définissant les conditions préalables au tirage de la Tranche B (Conditions non cumulatives) :

- Evidence de la soumission d'un 510K auprès de la FDA de l'application iBiopsy® Liver Cancer screening ;
- Evidence d'une confirmation de la FDA, indiquant que l'application iBiopsy® Lung Cancer Screening est en cours de revue ;
- Evidence d'une levée de fonds d'un montant net de 20M€ intervenant après la signature de l'avenant.

Le 27 février 2023, Median Technologies annonce la finalisation de la phase de soumissions préliminaires avec la FDA (Food and Drug Administration) pour son logiciel dispositif médical iBiopsy Lung Cancer Screening CADe/CADx.

La prochaine étape pour Median technologies est maintenant de se préparer pour la réalisation des études pivots prévues au plus tard à la fin du second semestre 2023.

Median Technologies vise l'obtention de l'autorisation FDA 510(k) au cours du premier semestre 2024, sous réserve des obligations faisant partie de l'examen de la FDA.

Le 1er mars 2023, Median Technologies annonce de nouvelles performances exceptionnelles pour son algorithme CADe iBiopsy® Lung Cancer Screening (LCS) pour la détection des nodules pulmonaires potentiellement cancéreux.

Les performances de détection iBiopsy® Lung Cancer Screening (LCS) atteignent une sensibilité de 96,5% pour une spécificité de 97,2%.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 19 avril 2023

LE PRESIDENT

MEDIAN TECHNOLOGIES

Oran MUDUROGLU

6. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Rapport relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de la partie B « Notes relatives aux comptes annuels » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 4

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 20 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe d) « Continuité d'exploitation » de la note 1 « Présentation des événements majeurs » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 4

Fait à Marseille, le 20 avril 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. CIZERON', written over a faint horizontal line.

Philippe Cizeron

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €, Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur :

- **Administrateur concerné** : Monsieur Oran Muduroglu (Président du Conseil d'Administration)
- **Nature et objet** : Monsieur Oran Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Technologies, Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Median Technologies, Inc au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Oran Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100% de sa filiale.
- **Modalités** : Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possèdera dans la société Median Technologies Inc, après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la société Median Technologies, Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Oran Muduroglu un total de 25 108 actions de catégorie A de la société Median Technologies SA (125 538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Oran Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Marseille, le 20 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022



Attestation commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 606 848 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 20 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron